

Rapport d'activité

2025



FEMMES HANDICAPÉES, MAIS PAS INVISIBLES !

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

LE MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

| | |
|--|-----------|
| FDFA : Plus de 20 ans d'engagement | 1 |
| Une année de transformation : arrivée d'une Direction générale et professionnalisation de l'association | 2 |
| La ligne d'écoute nationale EVFH | 3 |
| Les permanences d'accueil et d'accompagnement | 4 |
| Les ateliers Care et Empowerment | 5 |
| Sensibiliser pour prévenir les violences | 6 |
| Les représentations institutionnelles | 7 |
| Le bénévolat : une richesse humaine indispensable | 8 |
| Le sinistre des locaux : maintenir l'activité malgré la crise | 9 |
| Perspectives et ambitions pour 2026 | 10 |
| Annexes | 11 |

Le mot de la Présidente

Chères adhérentes, chers adhérents, chers partenaires, chers soutiens,

L'année 2025 restera une année charnière dans l'histoire de FDFA.

Depuis plus de vingt ans, notre association agit pour faire reconnaître les droits des femmes en situation de handicap et lutter contre les violences qu'elles subissent. Cette mission demeure plus que jamais nécessaire. Chaque jour, les femmes qui nous contactent nous rappellent l'ampleur des obstacles auxquels elles sont confrontées : violences conjugales, violences sexuelles, violences institutionnelles, discriminations, isolement social, dépendance économique ou affective.

Face à ces réalités, FDFA poursuit son engagement avec détermination.

L'année 2025 a été marquée par une étape majeure de notre développement : l'arrivée d'une direction générale. Cette évolution répond à la croissance constante de nos activités et à la nécessité de renforcer notre structuration. Elle constitue un tournant important dans la professionnalisation de notre association et dans notre capacité à répondre aux besoins des femmes que nous accompagnons.

Cette année a également été marquée par un événement particulièrement difficile : le sinistre ayant rendu nos locaux temporairement inexploitable. Malgré cette épreuve, l'ensemble des équipes salariées et du Conseil d'administration s'est mobilisé pour garantir la continuité de nos missions. Grâce à leur engagement, aucune femme n'a été laissée sans réponse.



Chantal Rialin, Présidente de FDFA

Nous avons poursuivi le développement de notre ligne d'écoute nationale Écoute Violences Femmes Handicapées, renforcé nos actions de sensibilisation, porté la voix des femmes en situation de handicap auprès des institutions et poursuivi nos actions de plaidoyer pour faire évoluer les politiques publiques.

Cette année a également confirmé la pertinence de notre approche fondée sur l'expertise d'usage, l'autodétermination des femmes concernées et la prise en compte des réalités spécifiques du handicap dans la lutte contre les violences.

Je souhaite remercier chaleureusement l'ensemble des bénévoles, salariées, partenaires institutionnels, mécènes, adhérentes et soutiens qui permettent à FDFA de poursuivre son action.

Ensemble, nous continuerons à faire entendre la voix des femmes en situation de handicap et à construire une société plus juste, plus inclusive et plus protectrice.



Le mot de la Directrice générale

L'année 2025 constitue une année fondatrice dans l'histoire récente de FDFEA.

Elle marque à la fois une étape importante de structuration de notre association et la confirmation de son rôle incontournable dans la lutte contre les violences faites aux femmes en situation de handicap.

Lorsque j'ai pris mes fonctions de directrice générale en janvier 2025, j'ai découvert une association portée depuis plus de vingt ans par des militantes, des bénévoles et des administratrices profondément engagées.

J'ai également découvert une expertise unique, construite au fil des années grâce à l'écoute des femmes concernées et à une connaissance fine des réalités vécues sur le terrain.

Très rapidement, une ambition s'est imposée : préserver l'ADN militant de FDFEA tout en renforçant sa capacité d'action, son organisation et son rayonnement.

L'année 2025 a ainsi été consacrée à la professionnalisation progressive de l'association. Cela s'est traduit par le renforcement des procédures internes, le développement de nouveaux partenariats, la recherche de financements, la consolidation de notre communication ainsi que la structuration de nouveaux projets destinés à répondre aux besoins croissants des femmes que nous accompagnons.



**Soraya Almansa,
Directrice générale
de FDFEA**

Cette année a également été marquée par une épreuve majeure. Le sinistre survenu dans nos locaux a profondément bouleversé notre fonctionnement. Privées de lieu de travail, les équipes ont dû réinventer leur organisation dans l'urgence. Télétravail, réunions dans des cafés, bibliothèques ou espaces mis à disposition ponctuellement, déménagement et stockage du mobilier, coordination à distance : malgré ces conditions particulièrement difficiles, l'ensemble des salariées, bénévoles, stagiaires et administratrices s'est mobilisé avec une énergie remarquable.

Grâce à cet engagement collectif, aucune mission essentielle n'a été interrompue. La ligne nationale Écoute Violences Femmes Handicapées a poursuivi son activité, les accompagnements ont été maintenus, les sensibilisations ont continué et les projets en cours ont pu être développés.

L'année 2025 a également été riche en innovations.

Sous l'impulsion de l'équipe et avec l'appui de plusieurs étudiantes de Sciences Po Paris engagées aux côtés de FDFA, de nouveaux outils ont été créés afin de mieux prévenir les violences, sensibiliser les professionnels et renforcer le pouvoir d'agir des femmes en situation de handicap.

Je tiens à saluer tout particulièrement le travail réalisé par Asanya Rey, Léonie Humbert et Albertine Roux qui ont contribué à la conception de campagnes de sensibilisation et d'outils pédagogiques destinés à rendre visibles les mécanismes des violences et les discriminations spécifiques auxquelles sont confrontées les femmes en situation de handicap.

Parmi les réalisations majeures de l'année figurent notamment :

- la poursuite de la campagne « J'entends », visant à interpeller le grand public sur la réalité des violences subies par les femmes en situation de handicap et sur la nécessité de mieux les écouter et les croire ;**
- le développement de fiches ressources permettant d'identifier les différentes formes de violences, leurs mécanismes et leurs conséquences ;**

- la diffusion du Handi'Mètre, outil innovant permettant aux femmes d'évaluer leur situation et de mieux repérer les violences qu'elles subissent ;
- la mise à disposition d'un guide juridique facilitant l'accès aux droits et aux démarches pour les femmes victimes de violences ;
- la création de nouveaux supports de communication visant à déconstruire les stéréotypes associés au handicap, à la dépendance et à la vulnérabilité.
- La campagne « J'entends » a rencontré un écho particulièrement encourageant auprès des partenaires, des institutions et du grand public. Elle a permis de rappeler une réalité souvent ignorée : les femmes en situation de handicap sont encore trop souvent privées de parole, insuffisamment entendues et insuffisamment protégées.

Au-delà de nos actions de terrain, l'année 2025 a confirmé la place de FDFFA comme acteur de référence dans les domaines du handicap, de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Les échanges engagés avec de nouveaux partenaires, notamment la Fondation Kering, témoignent de la reconnaissance croissante de notre expertise et ouvrent des perspectives importantes pour les années à venir.

Je souhaite remercier chaleureusement l'ensemble des salariées, bénévoles, administratrices, stagiaires, adhérentes et partenaires qui ont contribué à faire de cette année une année de résistance, d'innovation et de construction.

Malgré les difficultés rencontrées, FDFFA poursuit sa croissance et affirme plus que jamais son ambition : faire en sorte qu'aucune femme en situation de handicap, victime de violences, ne reste seule face à ce qu'elle traverse.

L'année 2026 devra nous permettre de poursuivre cette dynamique, de renforcer notre impact et de porter toujours plus loin la voix des femmes que nous représentons.

1. Plus de 20 ans d'engagement

A. FDFFA : Qui sommes-nous ?

Créée en 2003 par Maudy Piot, avec le soutien d'Anne Hidalgo, alors première adjointe au Maire de Paris, Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir (FDFFA) est née d'un constat toujours d'actualité : les femmes en situation de handicap sont davantage exposées aux violences et rencontrent des obstacles spécifiques pour accéder à leurs droits, à la protection et à l'accompagnement dont elles ont besoin.

À une époque où la question du handicap était peu prise en compte dans les politiques publiques de lutte contre les violences faites aux femmes, FDFFA a joué un rôle pionnier en rendant visibles les réalités vécues par des milliers de femmes longtemps ignorées des dispositifs de prévention et de protection.

Depuis plus de vingt ans, l'association développe son action autour de trois axes complémentaires :

- l'écoute, l'accueil et l'orientation des femmes en situation de handicap confrontées à des violences ou à des discriminations ;
- la sensibilisation et les actions de plaidoyer auprès des institutions et des professionnel·les ;
- les ateliers collectifs favorisant l'autonomie, l'empowerment et le pouvoir d'agir des femmes accompagnées.

Au fil des années, FDFFA s'est imposée comme une actrice nationale de référence sur les questions croisées du genre, du handicap et des violences. L'association est régulièrement sollicitée par les pouvoirs publics, les collectivités territoriales, les établissements sociaux et médico-sociaux, les associations spécialisées ainsi que les réseaux féministes.

L'année 2025 a confirmé la pertinence et la nécessité de cette expertise. Malgré une prise de conscience croissante des enjeux liés aux violences faites aux femmes, les femmes en situation de handicap demeurent largement sous-identifiées dans les politiques publiques et insuffisamment prises en compte dans les dispositifs de droit commun, alors même que les études démontrent qu'elles sont davantage exposées aux violences que l'ensemble de la population féminine.

Le handicap peut constituer un facteur aggravant lorsqu'il engendre une dépendance vis-à-vis de l'entourage, des aidants ou des institutions. Les difficultés d'accès à l'information, à la justice, aux soins, à l'emploi, au logement ou à un hébergement adapté renforcent souvent la vulnérabilité des victimes et compliquent leurs parcours de sortie des violences.

Face à ces constats, FDFFA poursuit son engagement avec une conviction forte : aucune politique de prévention, de protection ou d'accompagnement des victimes ne peut être pleinement efficace sans intégrer les réalités spécifiques vécues par les femmes en situation de handicap. À travers ses actions d'écoute, de sensibilisation, d'accompagnement et de plaidoyer, l'association œuvre chaque jour pour une société plus inclusive, plus égalitaire et plus protectrice.

Les administrateurs engagés au sein de FDFFA sont :

- Alain Piot, membre fondateur
- Chantal Rialin, présidente
- Myriam Slimani, vice-présidente
- Claire Desaint, vice-présidente
- Dr Olivier Manceron, trésorier
- Dr Jocelyne Vaysse, administratrice
- Florence Talbi, administratrice
- Thérèse-Marie Jallais, administratrice
- Agnès Rullaud, administratrice †

2. Une année de transformation

A. L'arrivée d'une Direction générale

L'année 2025 marque une étape historique pour FDFA avec la création d'un poste de Direction générale. Cette évolution répond à plusieurs enjeux stratégiques.

Au cours des dernières années, l'activité de l'association a connu une croissance importante. Les demandes d'accompagnement se sont multipliées, les partenariats se sont développés et les sollicitations institutionnelles se sont intensifiées.

Dans ce contexte, la Présidence a souhaité renforcer la structuration de l'association afin d'assurer son développement tout en préservant la qualité de ses actions.

L'arrivée d'une directrice générale a permis :

- d'améliorer le pilotage opérationnel ;
- de renforcer la coordination des équipes ;
- de consolider les procédures internes ;
- d'accroître la visibilité de l'association ;
- de développer de nouveaux partenariats ;
- d'engager une réflexion stratégique sur l'avenir de FDFA.

Cette nouvelle organisation a également permis de mieux articuler les responsabilités entre gouvernance associative et gestion opérationnelle.



Soraya Almansa, Directrice générale de FDFA

L'année 2025 a ainsi été consacrée à la structuration de nombreux outils de gestion, à la formalisation des procédures internes et au renforcement de la stratégie de développement. Cette professionnalisation constitue un levier essentiel pour accompagner la croissance de l'association et répondre aux défis à venir.

B. Une expertise renforcée au service de l'intérêt général

L'année 2025 marque également une montée en puissance de l'expertise de FDFA en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes en situation de handicap et de les identifier.

L'arrivée d'une direction générale a permis de structurer davantage les activités de l'association et de renforcer sa capacité à produire des analyses, des outils et des recommandations fondés sur l'expérience de terrain.

La création de nouveaux supports pédagogiques, le développement des fiches ressources, la diffusion du Handi'Mètre, l'actualisation du guide juridique ou encore la poursuite de la campagne « *J'entends* » témoignent de cette volonté de transformer l'expertise acquise auprès des femmes accompagnées en outils concrets au service de la prévention et de l'accès aux droits.

Cette expertise est aujourd'hui reconnue par de nombreux partenaires institutionnels et associatifs.

Les échanges engagés avec des acteurs majeurs tels que la Fondation Kering illustrent la crédibilité acquise par FDFA dans les domaines de la lutte contre les violences faites aux femmes, de l'inclusion et du handicap.

La professionnalisation engagée en 2025 ne constitue pas une rupture avec l'histoire de l'association. Elle s'inscrit au contraire dans la continuité du travail initié depuis plus de vingt ans par les fondatrices, administratrices, bénévoles et salariées qui ont construit cette expertise unique.

Elle permet aujourd'hui à FDFA de renforcer son impact, d'élargir son rayonnement et de porter toujours plus efficacement la voix des femmes en situation de handicap dans l'espace public et auprès des décideurs.

C. Une année de recrutements

L'année 2025 a été ponctuée de recrutements, puisque sont arrivés chez FDFA :

- une assistante polyvalente pour un appui à la direction, à temps très partiel ;
- une chargée de mission en CDD, juriste de formation, d'abord stagiaire puis salariée, qui s'est attachée à refonder le plaidoyer, à rédiger le guide Octobre Rose, à concevoir et mettre en forme le Handi'mètre ;
- une autre chargée de mission pour la lutte contre les violences, en CDD également ;
- deux chargées d'accueil en CDD ;
- une écoutante professionnelle à temps plein.

Du côté des stagiaires, FDFA a accueilli :

- deux alternantes pour une durée de deux ans ;
- deux stagiaires de Sciences Po Paris qui ont créé le guide juridique, la campagne "J'entends", les fiches ressources, le bilan des 20 ans de la loi handicap, etc ;
- une stagiaire en master de psychologie sociale ;
- un stagiaire en bac pro.

D. Développement et rayonnement de l'association

L'année 2025 a été marquée par une intensification du rayonnement de FDFA sur l'ensemble du territoire national. L'association a poursuivi son travail de sensibilisation, d'information et de plaidoyer auprès des acteurs institutionnels, associatifs et du grand public.

FDFA a notamment développé sa présence médiatique à travers plusieurs interventions et contacts avec des médias nationaux et associatifs. Des démarches ont été engagées auprès de différentes radios afin de renforcer la visibilité des violences faites aux femmes en situation de handicap et de porter la voix des personnes concernées. Parmi les médias identifiés figurent notamment *Radio Campus Paris*, *Vivre FM*, *Femmes ici et ailleurs*, *Parle-moi*, *Femmixité*, ainsi que plusieurs émissions spécialisées sur les questions sociales et de société.

L'association a également poursuivi son travail de représentation auprès des réseaux institutionnels, des associations spécialisées dans le handicap, des établissements et services médico-sociaux (ESAT, SAVS, services sociaux, centres d'hébergement, établissements sanitaires et médico-sociaux), contribuant ainsi à une meilleure prise en compte des violences subies par les femmes en situation de handicap.

E. Partenariat Kering : un levier majeur pour le développement de FDFa

L'année 2025 a marqué une étape importante dans le développement de FDFa avec l'ouverture d'un dialogue stratégique avec la Fondation Kering, acteur international de référence dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

Depuis 2008, la Fondation Kering soutient des associations spécialisées œuvrant contre les violences sexistes et sexuelles. Son action repose sur le financement d'organisations expertes, le soutien aux victimes, la prévention et le plaidoyer en faveur d'une société libérée des violences fondées sur le genre.

Dans ce cadre, FDFa a formalisé une convention de partenariat avec la Fondation Kering pour un accompagnement sur une période de trois ans. Cette reconnaissance témoigne de la place désormais occupée par l'association dans le paysage national de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Les échanges engagés (entre autres avec la Fondation Kering) ont permis de mettre en lumière plusieurs constats majeurs :

- les femmes en situation de handicap demeurent largement invisibilisées dans les politiques publiques de lutte contre les violences ;
- elles rencontrent davantage d'obstacles pour accéder aux dispositifs de protection ;
- les solutions d'hébergement accessibles restent insuffisantes ;
- les professionnels sont encore trop peu formés aux spécificités du croisement entre handicap et violences sexistes et sexuelles.

À travers cette collaboration, FDFA a présenté plusieurs axes de développement destinés à renforcer l'accompagnement des femmes concernées :

- le renforcement de la visibilité de la ligne nationale Écoute Violences Femmes Handicapées (EVFH) ;
- le développement d'outils pédagogiques et de sensibilisation accessibles ;
- le renforcement des actions de plaidoyer ;
- le projet de structuration d'un observatoire des violences faites aux femmes en situation de handicap ;
- le projet de création d'un centre d'hébergement spécialisé et accessible pour les femmes victimes de violences.

Ce partenariat potentiel s'inscrit pleinement dans les orientations de la Fondation Kering qui soutient depuis plusieurs années des organisations spécialisées dans l'accompagnement des femmes victimes de violences, en France et à l'international.

Pour FDFA, cette rencontre représente avant tout une reconnaissance de plus de vingt années d'expertise de terrain. Elle confirme également la nécessité d'intégrer pleinement les enjeux du handicap dans les stratégies nationales et internationales de lutte contre les violences faites aux femmes.

L'association se réjouit de cette dynamique porteuse d'avenir et poursuivra ses échanges avec la Fondation Kering afin de construire des réponses toujours plus adaptées aux besoins des femmes en situation de handicap victimes de violences.

F. Mécénat de compétence

Nous avons été contactées par l'agence Wavestone dans le cadre du Powerday . Ils nous ont, entre autres, aidé à construire un kit professionnel clés en main de présentation de l'association.

3. La ligne d'écoute nationale EVFH



L'équipe des écoutantes

Écoute Violences Femmes Handicapées

01 40 47 06 06 **ecoute@fdfa.fr**

Appel anonyme et non surtaxé

Du lundi au vendredi de 10h à 16h

La ligne EVFH est un dispositif d'écoute national unique, créé par FDFA, dans un cadre confidentiel, éthique et bienveillant, avec une expertise intersectionnelle du genre et du handicap.

A. Un dispositif unique en France

La ligne Écoute Violences Femmes Handicapées demeure le cœur historique de l'activité de FDFA.

Créée pour répondre aux besoins spécifiques des femmes en situation de handicap victimes de violences, elle constitue aujourd'hui un dispositif unique au niveau national.

Cette ligne offre :

- une écoute spécialisée ;
- une évaluation des situations ;
- une information juridique et sociale ;
- une orientation adaptée ;
- un accompagnement vers les partenaires compétents.

Les écoutantes disposent d'une expertise spécifique sur les interactions entre handicap et violences.

B. Des violences multiples

Les situations rencontrées en 2025 témoignent de la diversité des violences subies :

- violences psychologiques ;
- violences physiques ;
- violences sexuelles ;
- violences économiques ;
- violences administratives ;
- violences institutionnelles.

Certaines femmes rapportent des années d'emprise et d'isolement avant d'oser demander de l'aide.

C. Des obstacles spécifiques

Les femmes en situation de handicap doivent souvent surmonter des difficultés supplémentaires :

- dépendance financière ;
- dépendance à un aidant ;
- absence de logement adapté ;
- difficultés de mobilité ;
- manque d'accessibilité des dispositifs ;
- isolement social ;
- peur de perdre l'aide dont elles dépendent.

Ces réalités rendent les parcours de sortie des violences particulièrement complexes.

D. La ligne nationale Écoute Violences Femmes Handicapées (EVFH) : un dispositif unique au service des femmes

Créée en 2015 par FDFA sous l'impulsion de sa fondatrice Maudy Piot, la ligne nationale Écoute Violences Femmes Handicapées (EVFH) est aujourd'hui le seul dispositif national spécifiquement dédié à l'écoute, à l'information, à l'orientation et à l'accompagnement des femmes en situation de handicap victimes de violences.

Cette création est née d'un constat alarmant : les femmes en situation de handicap sont particulièrement exposées aux violences, tout en étant confrontées à de nombreux obstacles pour accéder aux dispositifs de protection et d'accompagnement de droit commun.

Selon les données régulièrement relayées par FDFA, **près de 80 % des femmes en situation de handicap déclarent avoir été confrontées à des violences au cours de leur vie.** Pourtant, leurs parcours demeurent souvent invisibles et insuffisamment pris en compte dans les politiques publiques.

Face à cette réalité, FDFA a développé un dispositif spécialisé permettant de répondre aux besoins spécifiques de ces femmes et de leur offrir un espace où leur parole est pleinement entendue.



E. Une écoute spécialisée et adaptée

La ligne EVFH reçoit des appels des femmes en situation de handicap victimes de violences, mais également de leurs proches, des professionnels, des aidants ou de toute personne confrontée à une situation préoccupante.

Les permanences sont assurées par des écoutantes spécifiquement formées aux violences faites aux femmes et aux problématiques liées au handicap.

Chaque appel fait l'objet d'une écoute attentive permettant d'évaluer la situation, d'identifier les besoins et d'orienter la personne vers les solutions les plus adaptées.

L'écoute proposée repose sur plusieurs principes fondamentaux :

- la confidentialité ;
- le respect de la parole des victimes ;
- L'absence de jugement ;
- l'autodétermination ;
- la prise en compte des spécificités liées au handicap ;
- connaissance de l'intersectionnalité.

Pour de nombreuses femmes, cet appel constitue la première étape vers une sortie des violences.

F. Des violences multiples et spécifiques

Les situations traitées par la ligne EVFH témoignent de la diversité des violences subies par les femmes en situation de handicap.

Les violences psychologiques restent les plus fréquemment signalées : dénigrement, humiliations, menaces, contrôle des déplacements, isolement ou encore infantilisation. Les violences physiques et sexuelles demeurent également particulièrement présentes.

La ligne est également confrontée à des formes de violences directement liées au handicap :

- confiscation d'aides techniques ;
- contrôle des aides humaines ;
- privation de soins ;
- violences institutionnelles ;
- dépendance imposée ;
- contrôle administratif ou financier ;
- atteintes à la vie affective et sexuelle.

Ces situations illustrent l'imbrication fréquente entre violences sexistes, discriminations et situations de dépendance.

G. Bien plus qu'une ligne d'écoute

L'EVFH ne se limite pas à une simple permanence téléphonique, comme le rappelait Maudy Piot, fondatrice de FDFA : « *Ce numéro ne fournit pas une simple écoute, c'est un chemin vers l'indépendance et l'autonomie.* »

La ligne permet d'informer les femmes en situation de handicap et leurs proches sur leurs droits, de les accompagner dans leurs démarches et de les orienter vers les partenaires compétents.

Selon les situations, les femmes peuvent être dirigées vers :

- des services sociaux ;
- des associations spécialisées ;
- des dispositifs d'hébergement ;
- des avocats ;
- des structures médicales ;
- des services de police ou de gendarmerie ;
- des dispositifs d'aide aux victimes.

Lorsque cela est nécessaire, plusieurs échanges peuvent être organisés afin d'accompagner la personne dans la durée.



H. Une porte d'entrée vers l'ensemble des actions de FDFA

La ligne EVFH constitue également le point d'entrée vers les autres dispositifs développés par l'association.

Les femmes peuvent ainsi bénéficier ou prendre connaissance :

- des permanences sociales ;
- des ateliers Care et Empowerment ;
- des groupes d'échange ;
- des outils pédagogiques développés par FDFA ;
- du guide juridique ;
- du Handi'Mètre ;
- des fiches ressources sur les mécanismes des violences.

Cette approche globale permet d'agir simultanément sur la protection, l'autonomie, la reconstruction et l'accès aux droits.



I. Une expertise reconnue

Au fil des années, la ligne EVFH est devenue une référence nationale dans le champ des violences faites aux femmes en situation de handicap.

Les situations recueillies permettent à FDFA d'identifier les besoins émergents, les obstacles persistants et les insuffisances des dispositifs existants.

Cette expertise nourrit directement les actions de plaidoyer menées par l'association auprès des pouvoirs publics, des collectivités territoriales et des acteurs de la lutte contre les violences.

L'expertise est également approfondie par le recrutement d'une écoutante professionnelle à plein temps pour structurer et professionnaliser le pôle écoute. Elle vient en appui à la Présidente ainsi qu'à la chargée de mission pour les actions de sensibilisation au niveau national.

La ligne d'écoute a, en 2025, ouvert et traité plus de 315 dossiers de victimes. Elle a compté plus de 218 appels et plus de 97 e-mails.

Le public de la ligne d'écoute est clair : 97,5% des appelantes sont des femmes en situation de handicap, avec 21,3% entre 46 et 55 ans, 20,8% entre 36 et 45 ans, 19,1% entre 56 et 65 ans, ainsi que 11,5% de moins de 25 ans.

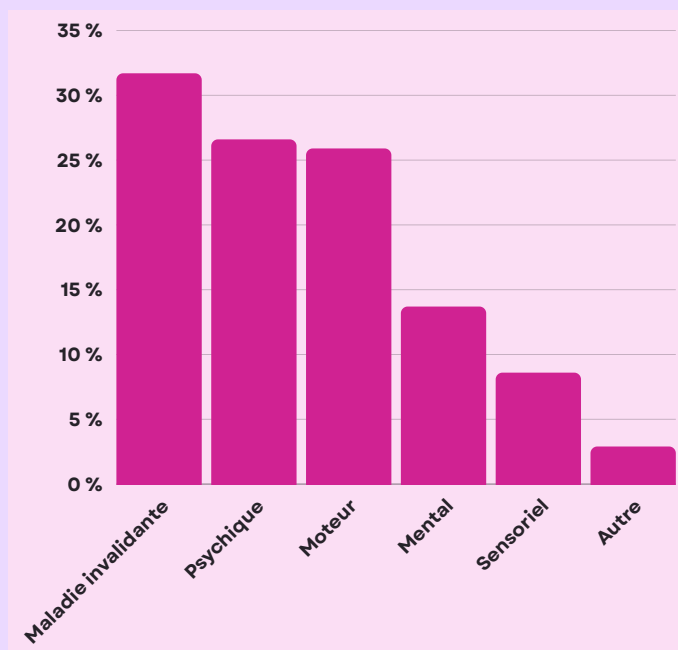
Ces appels permettent à FDFA de cartographier les violences faites aux femmes en situation de handicap. Il apparaît alors que 72,8% des violences ont lieu au domicile et que, dans 38% des cas, les auteurs de violences sont les conjoints ou ex-conjoints. 62% des situations présentent également des violences psychologiques, souvent combinées à d'autres formes de violence.

À cela s'ajoute de nombreux appels pour harcèlement professionnel, pour de l'aide à trouver un médecin traitant ou pour des difficultés à trouver un logement, notamment en cas de rupture conjugale.

J. Statistiques

Types de handicap

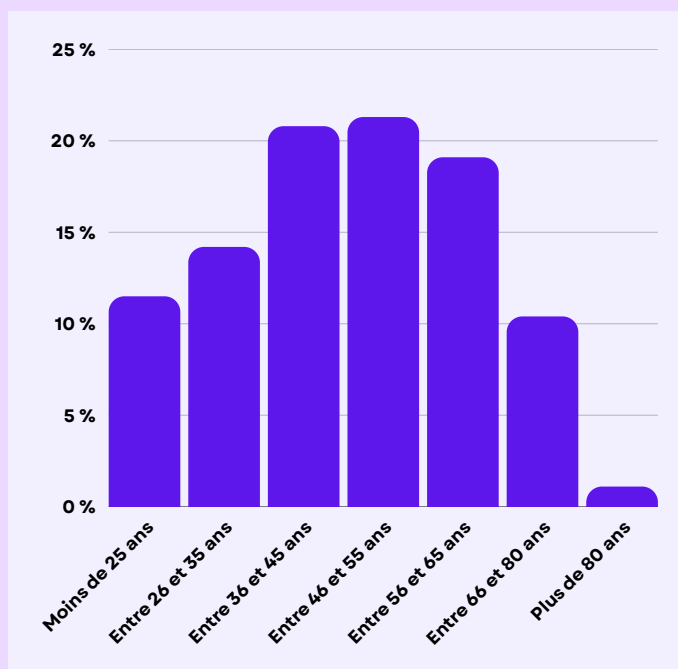
Parmi les 315 demandes reçues, 139 ont précisé leur type de handicap, soit 44%. Certaines ont déclaré plusieurs types de handicap, ce qui explique que le nombre total de mentions soit supérieur au nombre de demandes reçues. Les handicaps les plus fréquemment mentionnés sont **les maladies invalidantes (31,7 %)**, **les handicaps psychiques (26,6 %)** et **les handicaps moteurs (25,9 %)**. Les maladies invalidantes incluent notamment : l'épilepsie, la fibromyalgie, l'hypothyroïdie, la maladie de Charcot, la maladie de Crohn, le cancer, l'endométriose, etc.



Tranches d'âges

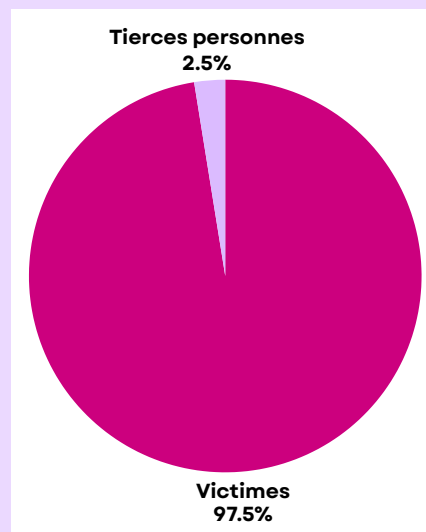
Parmi les 315 demandes reçues, 183 ont indiqué leur âge, soit 58,1 % des répondantes. **La tranche d'âge la plus représentée est celle des 46-55 ans (21,3 %)**, suivie des **36-45 ans (20,8 %)** et des **56-65 ans (19,1 %)**.

La comparaison des données entre 2021, 2024 et 2025 montre une forte stabilité de la tranche d'âge 46-65 ans. Cette tranche constitue le cœur du public contactant la ligne d'écoute. On observe également une augmentation progressive des femmes de moins de 25 ans, dont la proportion passe de 3,79 % en 2021 à 6 % en 2024, puis à 11,5 % en 2025.



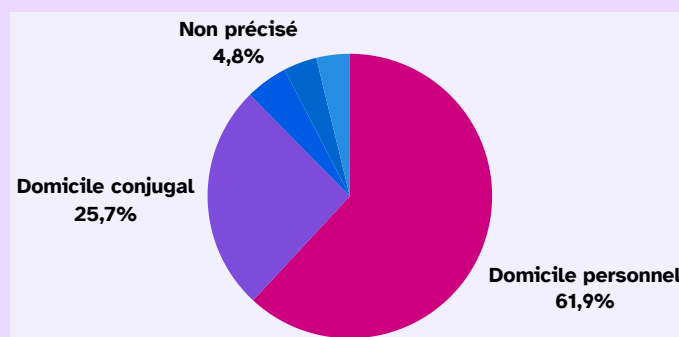
Qualité de l'appelante

Parmi les 315 demandes reçues, **la grande majorité sont des victimes directes de violences, représentant 97,5 % des appels**, tandis que les tierces personnes ne représentent que 2,5 %. Parmi ces tierces personnes, on retrouve majoritairement des membres de la famille (mères, filles, belles-sœurs), ainsi que des professionnel·les (psychologues, CPE de lycée).



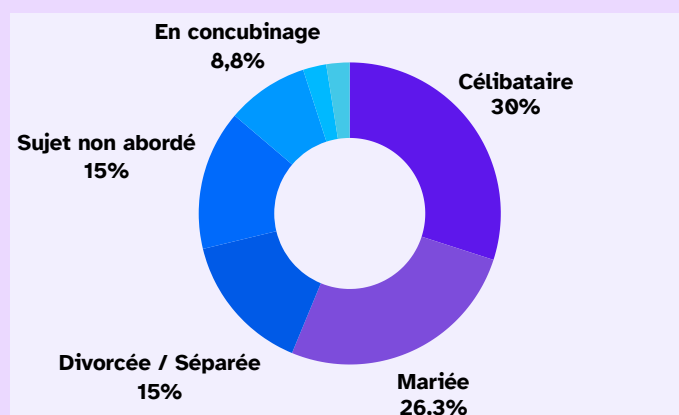
Type de logement

L'analyse du type de logement des femmes formulant les demandes montre que **la majorité d'entre elles résident à leur domicile personnel (61,9 %)**. Le domicile conjugal représente un quart des situations (25,7 %). Les autres types de logement sont plus marginalement représentés : le domicile parental (3,8 %) et l'hébergement spécialisé (3,8 %).

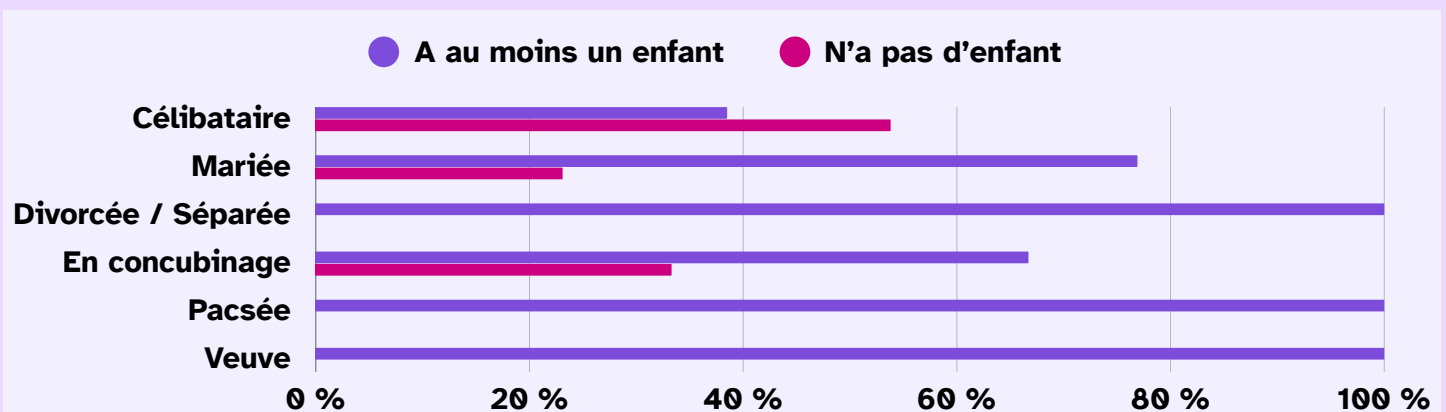
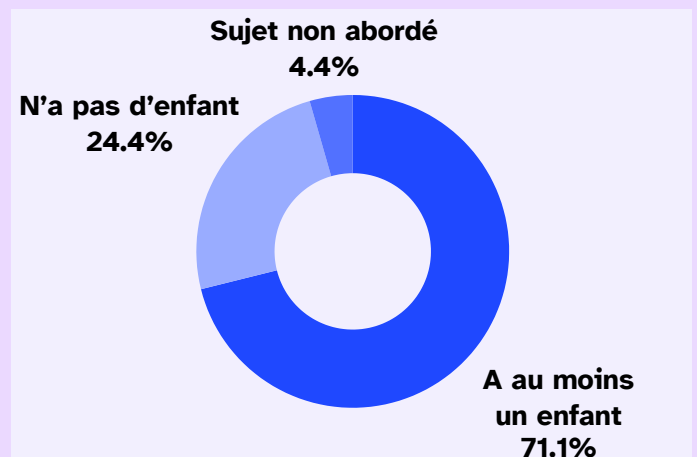


Situation familiale et conjugale

Parmi les 315 demandes reçues, 80 ont renseigné leur situation familiale, soit 25,4 % des répondantes. **La situation la plus fréquente est le célibat (30 %), suivie du mariage (26,3 %)**. Les femmes divorcées ou séparées représentent 15 %. Les femmes vivant en concubinage représentent 8,8 %, tandis que les situations de pacs et de veuvage restent marginales (2,5 % chacune). **Ces résultats montrent une diversité des configurations familiales parmi les femmes en situation de handicap victimes de violences.**

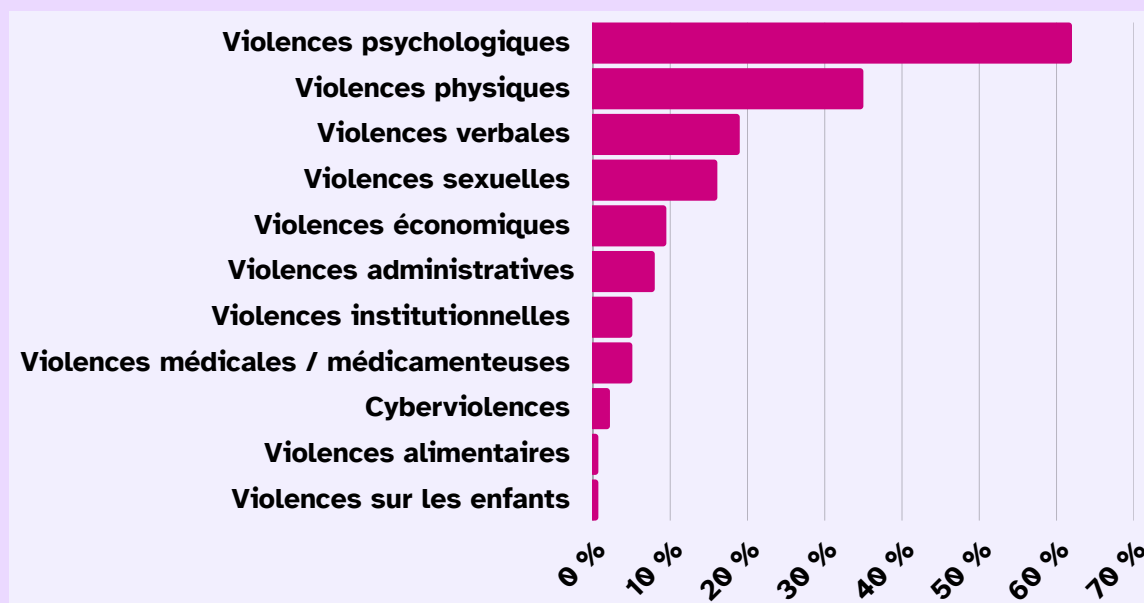


Parmi les 315 demandes reçues, 45 ont renseigné la question relative à la présence d'enfants, soit 14,3 % des répondantes. **La majorité des femmes ayant répondu déclarent avoir au moins un enfant (71,1 %), tandis que 24,4 % n'en ont pas.** Ces résultats montrent que les femmes en situation de handicap victimes de violences sont, pour la plupart, mères, **ce qui souligne l'importance de prendre en compte la dimension familiale et parentale dans l'accompagnement des situations de violences.**



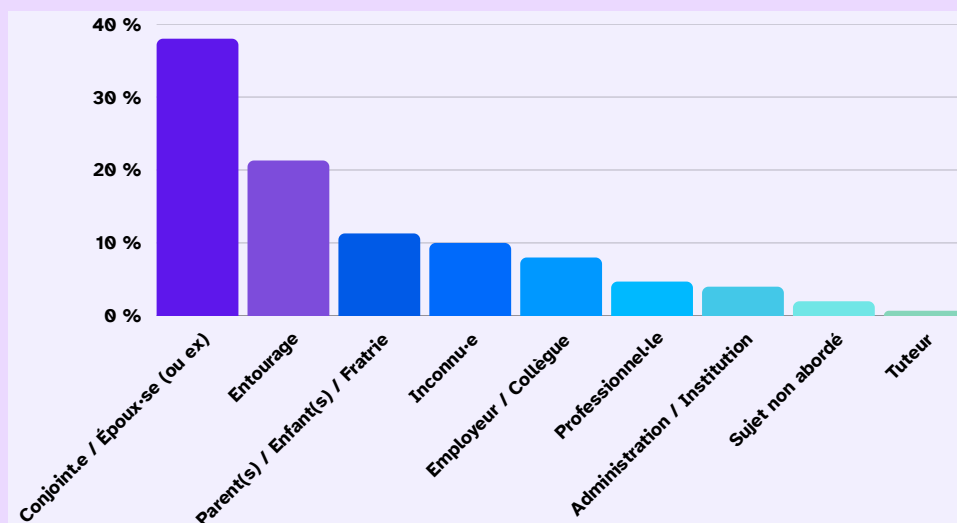
Le croisement des données entre la situation familiale, la présence d'enfants et l'âge met en évidence des profils différenciés. **Parmi les 45 femmes formulant une demande ayant renseigné ces variables, la majorité sont mères (71 %).** La parentalité est particulièrement marquée chez les femmes mariées (77 %) et chez les femmes divorcées ou séparées (100 %).

Types de violences



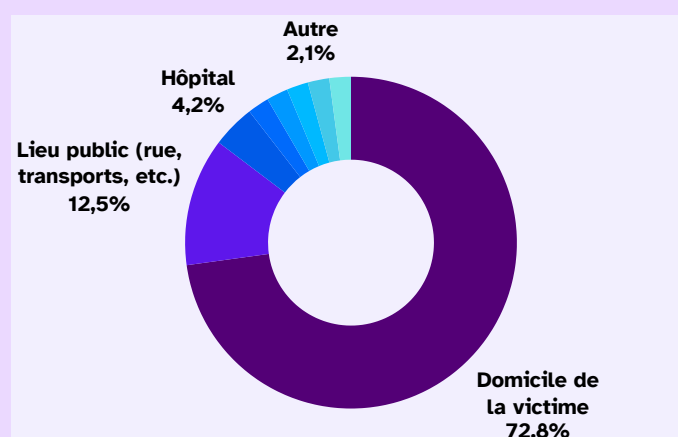
Parmi les 315 demandes reçues, 137 ont renseigné les types de violences subies, soit 43,5 % des situations. **Les violences psychologiques sont les plus fréquemment mentionnées (62 %), suivies des violences physiques (35 %) et verbales (19 %).** Les violences sexuelles concernent 16,1 % des répondantes. On observe également des formes de violences spécifiques liées à la dépendance et au handicap, telles que les violences économiques et financières (9,5 %), administratives (8 %), institutionnelles (5,1 %) ou médicales/médicamenteuses (5,1 %).

Auteur des violences



L'analyse des données montre que **les conjoint·e·s, époux·se·s ou ex-conjoint·e·s** représentent la catégorie d'auteurs de violences la plus importante, avec **38 %** au total. L'entourage (ami·e·s, connaissances, voisin·e·s, etc.) constitue également une part **significative**, avec **21,3 %**. Les violences sont commises par la famille (parents, enfants, fratrie) dans 11,3 % des situations, par des personnes inconnues dans 10 %, par un employeur ou un·e collègue dans 8 %, par des professionnel·le·s dans 4,7 % et par des administrations ou institutions dans 4 %. Au total, 150 situations ont été recensées, soit 47 %.

Lieux des violences



L'analyse des lieux de violences montre **une prédominance très nette du domicile de la victime, qui concentre près de 73 % des situations** parmi les répondantes. Ce résultat confirme que les violences subies par les femmes en situation de handicap s'inscrivent majoritairement dans l'espace privé.

K. Une mission plus nécessaire que jamais

Dix ans après sa création, la ligne Écoute Violences Femmes Handicapées demeure un outil indispensable.

Chaque appel reçu rappelle l'importance de disposer d'un dispositif spécialisé capable d'entendre des réalités souvent invisibilisées et de proposer des réponses adaptées.

Au-delà de l'écoute, l'EVFH représente pour de nombreuses femmes une première étape vers la reconnaissance de leurs droits, la reprise de confiance en elles et la construction d'un avenir libéré des violences.

En 2025, malgré les difficultés liées au sinistre ayant affecté les locaux de l'association, FDFA a maintenu la continuité de ce service essentiel. Cette mobilisation témoigne de l'engagement constant de l'association à faire en sorte qu'aucune femme en situation de handicap victime de violences ne reste seule face à ce qu'elle traverse.

L. Renforcement de la ligne d'écoute : professionnalisation et diversification des compétences

Face à l'augmentation constante des sollicitations adressées à la ligne nationale Écoute Violences Femmes Handicapées (EVFH), l'année 2025 a été marquée par un renforcement significatif des ressources humaines mobilisées autour de cette mission essentielle.

La complexité croissante des situations rencontrées, l'augmentation du nombre de demandes et la nécessité d'apporter des réponses toujours plus adaptées ont conduit FDFA à poursuivre la professionnalisation de son dispositif d'écoute tout en préservant la richesse apportée par l'engagement bénévole.

Cette évolution répond à une réalité de terrain : les femmes qui contactent la ligne EVFH présentent souvent des parcours particulièrement complexes, à l'intersection des violences, du handicap, des difficultés sociales, des problématiques de santé et des questions d'accès aux droits.

L'accompagnement de ces situations nécessite des compétences multiples et complémentaires.

M. Le recrutement d'une écoutante professionnelle

Afin de renforcer la qualité de l'accompagnement proposé, FDFA a recruté en 2025 une écoutante professionnelle diplômée en psychologie sociale.

Cette arrivée constitue une étape importante dans la structuration de la ligne EVFH. La psychologie sociale peut apporter un éclairage pertinent sur les mécanismes d'emprise, les phénomènes de domination, les violences psychologiques, les processus d'isolement et les conséquences des violences sur les victimes.

L'intervention d'une professionnelle qualifiée permet de renforcer la qualité de l'évaluation des situations, d'orienter plus efficacement les victimes vers les dispositifs adaptés et de contribuer au développement des pratiques professionnelles au sein de la ligne d'écoute.

Son arrivée s'inscrit pleinement dans la volonté de FDFA de conjuguer expertise associative, expérience de terrain et compétences professionnelles afin de proposer un accompagnement toujours plus adapté aux besoins des femmes.



N. Le maintien d'une expertise bénévole de haut niveau

La professionnalisation engagée par FDFA ne se substitue pas à l'engagement bénévole qui constitue depuis toujours l'une des forces de l'association. Au contraire, l'année 2025 a démontré toute la richesse de la complémentarité entre les compétences professionnelles et l'expertise bénévole.

Deux écoutantes bénévoles constituent l'équipe de la ligne EVFH. La première est médecin de formation. Forte de son expérience professionnelle, elle apporte un regard précieux sur les conséquences physiques et psychologiques des violences, les problématiques de santé rencontrées par les victimes ainsi que les difficultés d'accès aux soins auxquelles certaines femmes en situation de handicap sont confrontées. La seconde est assistante sociale de formation, aujourd'hui retraitée. Son parcours lui permet de mobiliser une connaissance approfondie des dispositifs sociaux, des démarches administratives, des réseaux d'accompagnement et des mécanismes d'accès aux droits.

Leur engagement bénévole illustre la capacité de FDFA à mobiliser des compétences expertes au service des femmes accompagnées.

Leur contribution renforce également l'approche pluridisciplinaire qui caractérise la ligne EVFH.



O. L'engagement constant de la Présidente

L'année 2025 a également été marquée par la poursuite de l'implication directe de la Présidente de l'association dans les activités d'écoute, de sensibilisation, de plaidoyer, ainsi que de permanences sociales.

Assistante sociale de formation, Chantal Rialin continue de consacrer une part importante de son temps aux missions d'écoute et d'accompagnement des femmes qui contactent FDFA. Cette implication témoigne de l'attachement historique de l'association à maintenir un lien direct avec les réalités du terrain.

Au-delà de ses responsabilités de gouvernance et de représentation institutionnelle, la présidente conserve ainsi un contact privilégié avec les problématiques rencontrées par les femmes accompagnées.

Cette proximité contribue à nourrir les réflexions stratégiques de l'association et à maintenir l'ancrage des décisions dans les besoins réels des bénéficiaires.

P. Une complémentarité au service des femmes

La diversité des profils réunis au sein de l'équipe d'écoute constitue aujourd'hui l'une des grandes forces de FDFA.

Professionnelles salariées, bénévoles expertes, assistantes sociales, psychologues, médecins ou militantes engagées apportent chacune un regard complémentaire sur les situations rencontrées. Cette pluralité des compétences permet de mieux appréhender la complexité des violences subies par les femmes en situation de handicap et d'apporter des réponses adaptées à la diversité des parcours.

Elle contribue également à renforcer la qualité de l'accompagnement proposé et à consolider l'expertise reconnue de FDFA dans le champ des violences faites aux femmes en situation de handicap.

À travers ce renforcement de l'équipe d'écoute, l'année 2025 marque une nouvelle étape dans la professionnalisation de la ligne EVFH et confirme la volonté de l'association de garantir aux femmes qui la sollicitent un accueil, une écoute et un accompagnement à la hauteur des enjeux auxquels elles sont confrontées.

4.

Les permanences d'accueil et d'accompagnement

FDFA a poursuivi l'organisation de permanences sociales régulières destinées aux femmes en situation de handicap victimes de violences.

Ces espaces d'accueil ont permis aux femmes concernées de bénéficier d'une écoute individualisée, d'une information sur leurs droits et d'un accompagnement vers les dispositifs adaptés.

Ces permanences constituent un levier essentiel pour lutter contre l'isolement et favoriser l'accès aux démarches administratives, sociales, juridiques et médico-psychologiques.

En 2025, plus de 55 permanences sociales ont été dispensées, et plus de 80 dossiers furent traités sur les problématiques du divorce, de la succession, des dettes du conjoint, de placement d'enfants à l'ASE, d'enfants en situation de handicap, du travail, de montage de dossiers MDPH...

Ces permanences sont assurées par deux bénévoles, assistantes sociales de formation. L'une d'elles est Chantal Rialin, présidente de FDFA.

5. Les ateliers Care et Empowerment

A. Des espaces de reconstruction, d'autonomie et de sororité

Depuis plusieurs années, FDFFA développe des ateliers collectifs destinés à favoriser l'autonomie, le bien-être et le pouvoir d'agir des femmes en situation de handicap. Ces ateliers constituent un complément essentiel à l'accompagnement proposé par la ligne d'écoute Écoute Violences Femmes Handicapées et aux permanences individuelles.

L'expérience acquise par l'association démontre en effet que la sortie des violences ne repose pas uniquement sur l'accès aux droits ou à la protection. Elle nécessite également un travail de reconstruction personnelle, de restauration de l'estime de soi et de réappropriation de son identité.

De nombreuses femmes accompagnées par FDFFA ont connu l'isolement, l'exclusion sociale, les discriminations, la dépendance ou encore les violences psychologiques. Certaines ont progressivement perdu confiance en leurs capacités, leur parole ou leur légitimité à prendre des décisions pour elles-mêmes.

Face à ces constats, FDFFA a fait le choix de développer des espaces collectifs permettant aux participantes de retrouver confiance, de créer des liens sociaux et de renforcer leur autonomie.



Les ateliers Care et Empowerment poursuivent ainsi plusieurs objectifs complémentaires :

- lutter contre l'isolement ;
- favoriser l'expression personnelle ;
- renforcer l'estime de soi ;
- développer les compétences individuelles ;
- encourager l'autodétermination ;
- créer des espaces d'entraide et de solidarité entre femmes.

Au fil des années, ces ateliers sont devenus de véritables lieux de reconstruction où les participantes peuvent partager leurs expériences, découvrir de nouvelles activités et retrouver une place active au sein d'un collectif bienveillant.

B. L'atelier informatique : réduire la fracture numérique

Animé bénévolement à raison de huit heures par mois, l'atelier informatique répond à un besoin croissant exprimé par les adhérentes.

La dématérialisation des démarches administratives, l'accès aux droits en ligne, les outils de communication numériques ou encore la recherche d'informations nécessitent aujourd'hui des compétences devenues indispensables.

Pour certaines participantes, le manque de maîtrise des outils numériques constitue un facteur supplémentaire d'exclusion et de dépendance. L'atelier permet d'acquérir ou de renforcer des compétences pratiques telles que :

- l'utilisation d'un ordinateur ;
- la navigation sur Internet ;
- la gestion d'une messagerie électronique ;
- les démarches administratives en ligne ;
- la rédaction de documents ;
- la prévention des risques numériques.

Au-delà de l'apprentissage technique, cet atelier contribue à renforcer l'autonomie des participantes dans leur vie quotidienne. Il est réalisé à hauteur de 88h par an.

C. Beauté et Créativité : retrouver confiance en son image

Parmi les ateliers proposés en 2025, l'atelier Beauté et Créativité a rencontré un succès particulièrement important lors des 40h où il a été tenu.

Animé par une intervenante professionnelle, il offre aux participantes un espace de valorisation personnelle à travers des activités créatives, des conseils autour du bien-être et des temps d'échange consacrés à l'image de soi.

Les femmes en situation de handicap sont souvent confrontées à des représentations sociales qui les renvoient à leur vulnérabilité ou à leur handicap avant de les reconnaître comme femmes à part entière. Cette invisibilisation de leur féminité peut avoir des conséquences importantes sur l'estime de soi et la confiance personnelle.

L'atelier Beauté et Créativité permet au contraire de mettre en lumière les ressources, les talents et la singularité de chacune. Les participantes y trouvent un espace où elles peuvent prendre soin d'elles, s'exprimer librement et redécouvrir une image positive d'elles-mêmes.

Les retours recueillis tout au long de l'année témoignent de l'impact particulièrement bénéfique de cet atelier sur le sentiment de confiance et de valorisation personnelle.



D. Le Jardin littéraire : partager, réfléchir et s'exprimer

Le Jardin littéraire est animé bénévolement à raison de deux heures par mois.

Cet atelier propose aux participantes de se retrouver autour de textes, d'extraits littéraires, de poèmes ou de récits favorisant l'échange et la réflexion.

La lecture devient ici un support de discussion permettant d'aborder des thématiques variées : la liberté, l'identité, les relations humaines, la résilience ou encore le rapport au corps.

Au fil des séances, qui ont représenté 22h d'atelier cette année, les participantes développent leur capacité à prendre la parole, à exprimer leurs émotions et à partager leurs expériences dans un cadre respectueux.

L'atelier contribue également à lutter contre l'isolement culturel et favorise l'accès à des œuvres parfois peu connues du grand public.

E. Mouvement et conscience du corps : se réapproprier son corps

Les violences ont souvent des conséquences profondes sur la relation que les femmes entretiennent avec leur corps.

Pour les femmes en situation de handicap, cette relation peut être encore plus complexe en raison des représentations sociales, du regard porté sur leur différence ou des expériences de dépendance qu'elles ont pu vivre.

L'atelier Mouvement et conscience du corps, proposé à raison de deux heures par mois, vise à accompagner les participantes dans une redécouverte progressive de leurs sensations corporelles.

À travers des exercices adaptés, des mouvements doux et des temps de respiration, chacune est invitée à mieux connaître son corps, à identifier ses limites mais également ses ressources.

Cet atelier constitue souvent une étape importante dans les parcours de reconstruction. Il fut proposé à hauteur de 25h en 2025.

F. L'atelier Yoga : prendre soin de soi autrement

L'atelier Yoga est animé deux heures par mois par une prestataire spécialisée.

Accessible aux différents types de handicap, il permet aux participantes de bénéficier d'un temps consacré au bien-être physique et psychologique.
récité.

Les exercices proposés durant les 20h où cet atelier fut mis en place favorisent :

- la détente ;
- la respiration ;
- la concentration ;
- la gestion du stress ;
- la reconnexion à soi.

Dans un contexte où de nombreuses femmes accompagnées vivent des situations de stress chronique ou d'anxiété, cet atelier représente un espace particulièrement apprécié.



G. L'atelier d'écriture : mettre les mots au service de la reconstruction

Animé par une intervenante spécialisée, l'atelier d'écriture se déroule à raison de deux heures par mois.

L'écriture constitue un formidable outil d'expression, de réflexion et parfois de réparation.

À travers différents exercices créatifs, les participantes sont invitées à raconter, imaginer, se souvenir ou inventer.

Certaines choisissent d'évoquer des éléments de leur parcours de vie, d'autres préfèrent explorer des univers imaginaires. L'objectif n'est pas la performance littéraire mais la liberté d'expression.

Cet atelier permet à chacune de reprendre possession de sa parole et de valoriser son expérience. 4h y furent consacrées en 2025.

H. Conversation en anglais : apprendre dans la convivialité

L'atelier de conversation en anglais est animé bénévolement à raison de quatre heures par mois, généralement le samedi autour d'un goûter partagé.

Dans une ambiance conviviale et détendue, les participantes développent leurs compétences linguistiques tout en créant des liens avec les autres membres du groupe. Cet atelier constitue également un moment privilégié de rencontre et de partage.

Les échanges se poursuivent souvent bien au-delà des exercices linguistiques et contribuent au développement d'un véritable esprit de groupe. Cet atelier est dispensé 90h par an.

I. Des espaces de sororité indispensables

Au-delà des activités proposées, les ateliers Care et Empowerment remplissent une fonction essentielle : créer des espaces de sororité.

Pour de nombreuses femmes, ces rencontres représentent parfois le seul lieu où elles peuvent échanger librement avec d'autres femmes partageant des expériences similaires. Elles y trouvent écoute, compréhension, soutien et encouragement.

Les liens qui se créent au sein des ateliers dépassent souvent le cadre des séances elles-mêmes. Des amitiés se nouent, des solidarités se développent et des réseaux d'entraide émergent.

Ces dynamiques collectives participent pleinement au processus de reconstruction des participantes.



J. Une approche au cœur du projet associatif de FDFFA

À travers ces ateliers, FDFFA affirme sa conviction que la lutte contre les violences ne peut se limiter à la protection des victimes.

Elle doit également permettre aux femmes de retrouver confiance en elles, de développer leur autonomie, de reprendre du pouvoir sur leur vie et de construire de nouveaux projets. Les ateliers Care et Empowerment constituent ainsi un pilier essentiel de l'action de l'association. Ils traduisent concrètement la volonté de FDFFA de placer les femmes en situation de handicap au cœur de leur propre parcours et de leur permettre de devenir pleinement actrices de leur avenir.

L'accompagnement des femmes en situation de handicap ne peut se limiter à la gestion de l'urgence.

C'est pourquoi FDFFA développe depuis plusieurs années des ateliers collectifs favorisant la reconstruction, l'autonomie et le pouvoir d'agir.

Ces espaces permettent aux participantes :

- de rompre l'isolement ;
- de renforcer leur confiance en elles ;
- d'échanger avec d'autres femmes ;
- de retrouver une capacité d'action ;
- de développer leur estime personnelle.

Les ateliers abordent de nombreuses thématiques : droits, santé, confiance en soi, vie affective, expression artistique, développement personnel ou encore citoyenneté.

Au-delà des compétences acquises, ces rencontres favorisent la création de liens durables et participent à la reconstruction des parcours de vie.

6. Sensibiliser pour prévenir les violences

La sensibilisation constitue l'un des piliers historiques de l'action de FDFA. Depuis sa création, l'association agit pour rendre visibles les réalités vécues par les femmes en situation de handicap, lutter contre les préjugés et faire évoluer les représentations sociales qui contribuent encore trop souvent à invisibiliser les violences qu'elles subissent.

Si les violences faites aux femmes sont aujourd'hui davantage reconnues comme un enjeu majeur de société, les violences subies par les femmes en situation de handicap demeurent insuffisamment identifiées par le grand public, les professionnels et parfois même les dispositifs de protection.

Cette invisibilisation constitue en elle-même un facteur de vulnérabilité. Une violence qui n'est pas nommée, reconnue ou comprise est plus difficile à prévenir, à signaler et à combattre.

Face à ce constat, FDFA mène depuis de nombreuses années un important travail de sensibilisation, d'information et de plaidoyer destiné à faire émerger ces réalités dans l'espace public.



A. Faire connaître une réalité encore méconnue

Les femmes en situation de handicap sont confrontées à un double risque d'invisibilisation.

D'une part, leur handicap tend parfois à occulter leur identité de femme et les violences spécifiques qu'elles peuvent subir. D'autre part, les politiques publiques de lutte contre les violences faites aux femmes ne prennent pas toujours suffisamment en compte les conséquences du handicap sur les parcours des victimes.

Pourtant, les études démontrent que les femmes en situation de handicap sont davantage exposées aux violences psychologiques, physiques, sexuelles, économiques et institutionnelles. Elles rencontrent également davantage de difficultés pour accéder à la justice, aux soins, aux dispositifs d'hébergement et aux structures d'accompagnement.

À travers ses actions de sensibilisation, FDFA œuvre pour faire connaître cette réalité auprès du plus grand nombre et rappeler que les femmes en situation de handicap doivent être pleinement intégrées aux politiques de prévention et de lutte contre les violences.



B. Des interventions auprès de publics variés

Tout au long de l'année 2025, FDFA a poursuivi ses interventions auprès d'un large éventail d'acteurs.

L'association est intervenue auprès :

- des collectivités territoriales ;
- des établissements médico-sociaux ;
- des associations ;
- des établissements d'enseignement supérieur ;
- des travailleurs sociaux ;
- des professionnels de santé ;
- des acteurs de la justice ;
- des forces de l'ordre ;
- du grand public.

Ces interventions ont permis de sensibiliser plusieurs centaines de personnes aux violences faites aux femmes en situation de handicap, aux mécanismes d'emprise, aux difficultés d'accès aux droits ainsi qu'aux ressources existantes.

Au-delà de la transmission d'informations, ces rencontres constituent également des espaces d'échange permettant de confronter les expériences, de faire évoluer les pratiques professionnelles et de développer des réponses plus adaptées aux besoins des femmes concernées.

D. Changer les regards pour prévenir les violences

L'expérience de terrain de FDFFA montre que la prévention des violences passe nécessairement par une évolution des représentations sociales. Trop souvent encore, les femmes en situation de handicap sont perçues à travers leur handicap avant d'être reconnues comme des femmes à part entière. Cette vision contribue à invisibiliser leurs besoins, leurs aspirations, mais également les violences qu'elles peuvent subir.

En développant des campagnes de sensibilisation, des outils pédagogiques et des actions de communication, FDFFA participe à faire évoluer ces regards et à promouvoir une société plus inclusive. Au-delà de l'information, ces actions constituent un véritable levier de transformation sociale. Elles permettent de faire émerger la parole des femmes concernées, de renforcer leur visibilité dans l'espace public et de rappeler que la lutte contre les violences faites aux femmes ne peut être pleinement efficace sans prendre en compte la réalité du handicap.

À travers l'ensemble de ces actions, FDFFA poursuit un objectif fondamental : faire en sorte que les violences faites aux femmes en situation de handicap ne soient plus ignorées, minimisées ou invisibilisées, mais reconnues comme un enjeu majeur de droits humains, d'égalité et de justice sociale.



E. Une sensibilisation au contact

À travers de nombreuses interventions, surtout menées par notre présidente Chantal Rialin, une sensibilisation poussée est menée par l'association. Plus de 1000 personnes ont été sensibilisées au cours de l'année 2025 par la présence de FDFFA :

- Le 15 décembre 2025, Charlotte Bacon et Prune Gorget sont intervenues en Essonne auprès de professionnel.le.s du droit pour une sensibilisation aux violences faites aux femmes en situation de handicap, en abordant les spécificités des situations de vulnérabilité et les enjeux d'accompagnement ;
- Chantal Rialin est intervenue auprès de 100 sage-femmes, aussi bien étudiantes qu'actives à l'Hôpital de Versailles. Une même opération a été menée pour 60 étudiantes à Nantes ;
- Le 5 septembre 2025 s'est tenu le forum des associations à Joinville-Le-Pont, où FDFFA était présente ;
- En juin 2025 FDFFA était présente au forum du handicap organisé par la mairie du XVe arrondissement de Paris, ainsi qu'au forum des associations organisé par la Mairie du XVe arrondissement le 13 septembre 2025 ;
- FDFFA a également pris part aux forums des associations pour personnes handicapées de Paris Est Marne et de Saint-Maur des Fossés au mois d'octobre ;
- Chantal Rialin a également sensibilisé 200 personnes à Rouen, où elle était invitée d'honneur pour les 20 ans de la loi handicap. Cet anniversaire lui a aussi valu une invitation au CESE et au FIPHFP ;

- FDFFA était invitée à l'inauguration de la Maison des femmes de Clamart en mars 2025.
- FDFFA était présente au forum des associations du XV^e arrondissement tenu le 13 septembre 2025 ;
- Notre présidente a pris la parole au colloque du CNFF en février 2025 sur la santé des femmes handicapées ;
- D'autres sensibilisations au contact ont été réalisées à Nantes et à Verdun.



Chantal Rialin, Présidente de FDFFA, prenant la parole à une conférence sur le projet de maison d'accueil

7. Les représentations institutionnelles

A. Une représentation institutionnelle par l'engagement des principaux représentants de FDFa

FDFa a beaucoup œuvré sur le plan institutionnel en 2025. Cela découle de sa présidente, Chantal Rialin, qui est membre du Comité Exécutif du CNFF (Conseil National des Femmes Françaises) qui est le premier réseau d'associations féminines. Elle agit également au FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique), qui est un acteur majeur de la politique handicap en France.

En parallèle, Dr Olivier Manceron, trésorier de FDFa, la représente au Haut Conseil à l'Égalité ainsi qu'au Conseil national consultatif des personnes handicapées, qui sont deux organes de l'État français.

Claire Desaint, notre vice-présidente, a été nommée au Comité des Femmes du Forum européen des personnes handicapées pour représenter la France. Elle est également administratrice de la CLEF, Coordination française du Lobby Européen des Femmes.



B. Partenariats et liens

Du côté des partenariats et des liens entretenus avec des institutions pour les personnes en situation de handicap, FDFA a collaboré avec nombre d'entre elles. L'association a cultivé ses partenariats avec la MIPROF, la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains), ainsi qu'avec la Défenseure des droits et ses juristes, autorité administrative indépendante qui garantit l'égalité de tous.

FDFA a également entretenu ses liens de partenariats avec :

- le 3919, numéro national d'écoute pour les femmes victimes de violences, avec lequel une convention de partenariat a été signée ;
- l'AFFA (Association Francophone des Femmes Autistes) ;
- l'APF France handicap (Associations des Paralysés de France) ;
- France Victimes.



FDFA participe activement au Collectif ESAT (Établissement de service et d'accompagnement par le travail) qui permet aux personnes en situation de handicap d'exercer une activité professionnelle tout en bénéficiant d'un soutien médico-social et éducatif dans un milieu protégé. FDFA oeuvre surtout pour que les travailleurs et travailleuses en ESAT ne dépendent plus du Code de l'Action Sociale et des Familles mais du Code du Travail comme « salarié.es ».

Thérèse-Marie Jallais anime le groupe poitevin de réflexion éthique et politique sur les ESAT. C'est l'occasion de faire connaître nos combats spécifiquement tournés vers la défense des femmes en situation de handicap. Chantal Rialin et Agnès Rullaud ont pu assister à la première rencontre du Collectif National ESAT en mars 2024, à la Bourse du travail.

FDFA fait également partie du Collectif Abolition, qui lutte contre le système prostitutionnel.

FDFA a maintenu sa participation :

- à Ensemble contre le sexisme ;
- au Front féministe ;
- au conseil d'administration du Centre Hubertine Auclert.

Des conventions de partenariats ont également été signées avec InfoSens, réseau d'actions surdité qui lutte pour une société plus inclusive, avec Hovia Paris 15, association reconnue d'utilité publique qui lutte pour une société plus inclusive des personnes vulnérables, et enfin avec APAJH Oise, l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés, tend à assurer à chacun un égal accès aux droits.



Le 11 septembre, signature d'une convention avec l'APAJH Oise, en présence de Chantal Rialin, du Dr Olivier Manceron, de Claire Desaint et de Claude Lebret

C. Les représentations de FDFA

1. La CLEF

Claire Desaint représente FDFA à la CLEF (Coordination française du lobby européen des femmes), qui coordonne plus de 40 associations. La CLEF travaille intensément pour relayer ce qui se passe à Bruxelles et apporter l'éclairage de la France. Le Conseil d'administration se réunit une fois par mois.

Elle organise chaque premier mardi du mois les Mardis de la CLEF (en présentiel et à distance) en invitant des expert.es sur un thème précis comme la parité, l'IA, la transparence salariale...

Au niveau européen, la CLEF est vigilante sur la transposition en France de la nouvelle directive sur la lutte contre les violences faites aux femmes ainsi que celle sur la transparence salariale. Les directives posent un cadre et la CLEF surveille leur application.

Plusieurs commissions traitent de nombreux sujets reflétant les associations qui en sont membres : violences sexistes et sexuelles et marchandisation du corps, droits sexuels et reproductifs, égalité professionnelle, femmes migrantes, femmes en politique, démocratie féministe. Claire Desaint porte la voix des femmes handicapées, transversale à tous les sujets, mais principalement dans la commission sur les violences qui s'est élargie à l'inceste, aux enfants victimes collatérales, aux cyberviolences...

2. Réseaux féministes

Claire Desaint a travaillé en collaboration avec plusieurs réseaux féministes de défense des droits des femmes :

- Le Collectif abolitionniste, en particulier, pour soutenir la loi de 2016 dont on fêtera les 10 ans cette année 2026. FDFA est soutenue par cette coalition pour sa lutte contre l'assistance sexuelle, considérée comme de la prostitution.
- La Coalition féministe et enfantiste pour une loi-cadre intégrale contre les violences sexuelles qui publie 140 mesures. Travail en collaboration étroite avec Céline Thibaut-Martinez, députée ancienne présidente de la Clef, et à l'origine de la proposition de loi à l'Assemblée nationale.
- Le Front féministe : constitué d'associations de plusieurs pays, il défend les valeurs du féminisme, réagit aux reculs des droits des femmes et de la diplomatie féministe.

FDFA a participé à la consolidation des relations avec la Fondation DAPAT, engagée avec nous dans un partenariat financier. La Fondation DAPAT a été créée en mai 2020 par Danielle Rousseau-de Giovanni et Patrick de Giovanni dans le but d'aider les femmes en difficultés.

Dr Olivier Manceron représente FDFA au sein de « DAPAT Tisseurs De Liens », réseau qui permet des échanges entre pairs et des interventions d'experts pour renforcer nos compétences en pilotage stratégique.

Auprès de la MIPROF, Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains, Dr Olivier Manceron représente FDFA lors des réunions pour partager nos connaissances et faire connaître nos ressources et nos actions. Présidée par Roxana Maracineanu, la MIPROF a été créée pour mieux protéger les enfants et les femmes en situation de handicap victimes de violences sexuelles.

3. Relations presses

Dr Olivier Manceron a participé en visio-conférence à l'émission de télévision sur France 3 Hauts de France, « Les Hauts Féminin » animée par Marie SICAUD, en renforcement de l'intervention de Claire Desaint.

Il a également organisé une entrevue avec des journalistes de l'Oise comme ceux du « Courrier Picard », ou comme Antonin AMADO, portant sur FDFA et le projet d'association Maudy PIOT, et une autre avec Nathalie Quintart dans les nouveaux locaux du « Carrefour de femmes » à Creil.

Dr Olivier Manceron a enfin rencontré la Dr Ghada HATEM en mai 2025 pour expliquer la méthode utilisée pour la conception de la Maison des Femmes de Saint-Denis.

4. Délégations du CNCPH

En novembre, le CNCPH (Conseil national consultatif pour les personnes handicapées) a organisé un débat sur « L'assistance sexuelle : passons à l'acte » au Ministère de la Santé. Cela a provoqué l'opposition des associations abolitionnistes et féministes dont nous faisons partie.



5. L'Europe

Claire Desaint a été mandatée par le Conseil Français des personnes Handicapées pour les affaires Européennes et internationales (CFHE) pour représenter la France au Comité Femmes du Forum européen des personnes handicapées. La participation se fait principalement par mails, la réception de la Newsletter et deux réunions annuelles.

Claire Desaint a ainsi une vision des thématiques sur lesquelles le Comité veille et alerte afin que la politique transversale sur le sujet des femmes handicapées soit bien incluse dans les nouvelles Stratégies du Genre 2024-2029 et la Stratégie du Handicap 2026-2030 :

- Intégrer la perspective des femmes et des filles handicapées dans les politiques de l'UE et les travaux du Forum européen des personnes handicapées ;
- Garantir une transposition et une mise en œuvre ambitieuses de la nouvelle directive sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes, en incluant les femmes handicapées ;
- Lutter contre les formes multiples et croisées de discrimination à l'égard des femmes et des filles handicapées ;
- Proposer des mesures visant à criminaliser et à mettre fin à la stérilisation forcée des femmes handicapées, qui se pratique encore dans 14 pays de l'Union et n'a pas été retenue dans la nouvelle directive ;



- Garantir la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul contre les violences sexistes ;
- Définir des mesures concrètes et ciblées pour réduire le niveau de pauvreté des femmes handicapées ;
- Promouvoir les droits fondamentaux des femmes et des filles handicapées avec un regard nouveau sur les femmes handicapées vieillissantes ;
- Contributions sur les stéréotypes de genre ;
- En cas de conflit, avec l'expérience de la guerre en Ukraine, garantir que les femmes et les filles handicapées, trop souvent invisibles dans les statistiques, soient véritablement prises en compte dans les normes mondiales en matière de sécurité de genre et de responsabilité ;
- Représentation en politique et participations aux élections (400.000 personnes dans 12 pays ont été empêchées de participer aux élections) ;
- Droits sexuels et reproductifs ;
- Accès à la justice.

6. Conférences et visio

Claire Desaint participe à des visioconférences et à des conférences afin d'y apporter le regard de FDFA.

Le 26 novembre, Claire Desaint a assisté à la Journée Jeune Recherche dans le cadre de PRESPOL, avec Sciences Po, projet qui a pour objectif d'analyser les obstacles que rencontrent les personnes handicapées dans leurs trajectoires professionnelles. Des jeunes chercheur.es y présentent leurs recherches, malheureusement sans intégrer les différences entre femmes et hommes, ce sur quoi FDFA attire leur attention.

Le 26 novembre, Claire Desaint a fait une sensibilisation sur les violences à l'encontre des femmes handicapées à la MACVAC (La Maison du Combattant, de la Vie Associative et Citoyenne) de la mairie du 19.

Claire Desaint a assisté à une visioconférence sur l'organisation de Pékin +30. Le programme d'action de Pékin a marqué un tournant en posant les bases de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes à l'échelle mondiale.

En octobre, Claire Desaint a assisté à une conférence sur « Après Mazan » par Geneviève Fraysse et à un webinar d'OLF (Osez le féminisme) sur le Consentement.

Dr Olivier Manceron a participé en visioconférence à l'émission de télévision sur France 3 Hauts de France, « Les Hauts Féminin » animée par Marie SICAUD, en renforcement de l'intervention de Claire Desaint.

Dr Olivier Manceron a représenté FDFFA au Comité d'entente « Égalité Femmes / Hommes » et saisi la Défenseuse :

- Sur la situation des femmes en situation de handicap qui abandonnent traitements et suivis médicaux, sans médecin traitant pour plus de la moitié et dans l'obligation de payer des suppléments financiers ;
- Sur les discriminations et harcèlements sexuels, dans l'emploi privé et public, évoqués dans la Loi-cadre du 18 mars 2025. Les recueils de signalements ne débouchent que sur des enquêtes internes et les femmes victimes n'ont aucune possibilité de prise de parole ;
- Dans les ESAT, les femmes sont appelées « usagères » et n'ont pas la qualification d'un contrat de travail, alors que la Cour européenne des Droits de l'Homme a reconnu le droit à congés des travailleu.r.ses en ESAT, considérés comme telles ;
- Sur le fait que l'institut de recherche Prespol - Sciences-Po ne veut pas établir leurs études statistiques en tenant compte des différences entre les femmes et les hommes.

8.

Le bénévolat : une richesse humaine indispensable

Le bénévolat constitue l'une des ressources essentielles de FDFFA. Dans un contexte où l'engagement bénévole tend à se raréfier, l'association peut compter sur l'investissement remarquable de personnes engagées qui mettent leurs compétences, leur expertise et leur temps au service des femmes en situation de handicap.

La présidente de l'association, Chantal Rialin, consacre plus de 35 heures par semaine aux activités de FDFFA. Son engagement couvre notamment les actions de sensibilisation, de plaidoyer, de représentation institutionnelle, la participation à des événements publics, les permanences sociales ainsi que l'animation bénévole de la ligne d'écoute Écoute Violences Femmes Handicapées.

La vice-présidente contribue activement à la rédaction d'articles pour le site internet de l'association, à la représentation de FDFFA auprès des institutions européennes ainsi qu'à la participation de l'association à différents réseaux et collectifs féministes.

Le trésorier assure un important appui constant à la gouvernance de l'association. Il participe à la rédaction d'un billet d'humeur mensuel, à la réflexion prospective de FDFFA, à l'étude de faisabilité du projet de maison d'accueil pour les femmes en situation de handicap victimes de violences ainsi qu'à différentes actions de représentation et d'intervention et à la rédaction de formalités administratives en lien avec la présidence et la direction générale.

L'association bénéficie également de l'engagement de plusieurs bénévoles qui animent des ateliers collectifs, des permanences administratives, des permanences sociales et des actions d'écoute à travers la ligne EVFH. Une administratrice consacre une part importante de son engagement à l'analyse et à la promotion des enjeux liés à l'emploi des femmes en situation de handicap, en assurant une veille, un travail de réflexion et des échanges avec différents acteurs institutionnels. D'autres bénévoles interviennent dans le cadre d'ateliers informatiques, linguistiques, culturels, artistiques ou de bien-être, contribuant ainsi à rompre l'isolement et à renforcer le pouvoir d'agir des femmes accompagnées.

Les permanences sociales et d'écoute reposent également sur l'engagement de professionnelles expérimentées, notamment assistantes sociales, médecins ou bénévoles spécialisées, qui mettent leurs compétences au service des femmes accompagnées par FDFA.

En 2025, l'ensemble de ces contributions représente plus de 6 000 heures de bénévolat, soit près de 3,8 équivalents temps plein. Valorisé à hauteur de 20 euros par heure, cet engagement correspond à une contribution en nature supérieure à 120 000 euros. Cette mobilisation constitue un pilier fondamental de l'action de FDFA et contribue directement à la qualité des actions d'écoute, d'accompagnement, de sensibilisation et de plaidoyer menées par l'association.



9. Le sinistre des locaux : maintenir l'activité malgré la crise

A. Le sinistre des locaux : maintenir l'activité malgré une situation exceptionnelle

L'année 2025 s'est achevée sur un événement particulièrement marquant pour FDFA.

Le 18 novembre 2025, l'association a été confrontée à un important sinistre dans ses locaux à la suite d'un déversement d'eaux usées provenant de l'immeuble. Les locaux ont été fortement impactés par des infiltrations et des écoulements contenant d'eaux usées, rendant une partie des espaces impropres à l'occupation et soulevant des préoccupations sanitaires légitimes pour les salariées, les bénévoles et les personnes accueillies.

Au-delà des dommages matériels constatés, cet événement a immédiatement posé la question de la continuité des activités de l'association et de la sécurité des équipes. Face à cette situation exceptionnelle, FDFA a dû réagir dans l'urgence afin de préserver à la fois la santé des personnes et la poursuite de ses missions essentielles.



B. Une réaction immédiate pour protéger les équipes

Dès la survenue du sinistre, des mesures ont été prises afin de limiter les risques liés à l'occupation des locaux.

La direction, le Conseil d'administration et les équipes se sont rapidement mobilisés afin d'organiser la continuité des activités dans des conditions inédites.

L'accès aux locaux a été fortement perturbé et plusieurs espaces sont devenus difficilement utilisables. Cette situation est intervenue à une période particulièrement importante de l'année, alors même que l'association poursuivait ses activités d'écoute, d'accompagnement et de sensibilisation.

Malgré l'incertitude liée aux travaux à venir et à l'ampleur des dégâts constatés, la priorité a été donnée au maintien du service rendu aux femmes accompagnées par FDFA.

C. Maintenir l'écoute et l'accompagnement des femmes

Le sinistre n'a pas conduit à une interruption des missions essentielles de l'association.

La ligne nationale Écoute Violences Femmes Handicapées a poursuivi son activité sans interruption.

Les permanences d'écoute ont continué à être assurées et les femmes accompagnées ont pu maintenir leurs contacts avec l'association. Les demandes reçues ont continué à être traitées et les situations les plus urgentes ont fait l'objet d'un suivi particulier.

Cette continuité constitue un enjeu majeur pour FDFA. Les femmes qui contactent la ligne EVFH sont souvent confrontées à des situations de violences, d'isolement ou de détresse qui ne peuvent attendre.

L'association a donc fait le choix de mobiliser l'ensemble de ses ressources afin d'éviter toute rupture d'accompagnement.

D. Une mobilisation collective exemplaire

Les dernières semaines de l'année 2025 ont démontré la capacité d'adaptation de l'ensemble des acteurs de FDFA.

Salariées, bénévoles, administratrices et partenaires se sont mobilisés pour permettre à l'association de poursuivre ses missions malgré les contraintes imposées par le sinistre.

Cette mobilisation a nécessité une importante réorganisation du travail et une forte implication des équipes.

Les échanges ont été maintenus à distance lorsque cela était possible, et des solutions alternatives ont été recherchées afin de poursuivre les activités programmées.

La solidarité dont ont fait preuve les équipes durant cette période a constitué un facteur déterminant dans la gestion de la crise.



E. Une épreuve révélatrice de la résilience de l'association

Bien que le sinistre soit intervenu seulement quelques semaines avant la clôture de l'exercice 2025, ses conséquences ont immédiatement affecté le fonctionnement quotidien de l'association.

Cette situation a néanmoins permis de mettre en évidence plusieurs forces de FDFA : la réactivité de ses équipes, la solidité de son organisation, l'engagement de ses bénévoles et sa capacité à maintenir ses missions dans un contexte particulièrement contraint.

Elle a également rappelé l'importance de disposer d'une structure capable de s'adapter rapidement aux imprévus afin de garantir la continuité des services rendus aux femmes en situation de handicap victimes de violences.

Les difficultés rencontrées au cours des dernières semaines de l'année 2025 annonçaient les défis auxquels l'association allait être confrontée en 2026. Malgré ces obstacles, FDFA a terminé l'année en maintenant l'ensemble de ses missions essentielles et en préservant son engagement auprès des femmes qui lui font confiance.

Cette capacité de résilience témoigne de la force du projet associatif porté par FDFA et de la détermination de ses équipes à poursuivre leur action quelles que soient les circonstances.



10. Perspectives et ambitions pour 2026

A. Consolider, développer et essayer

L'année 2025 a constitué une étape importante dans l'histoire de FDFA. Marquée par la professionnalisation de l'association, le développement de nouveaux outils, le renforcement des partenariats et la poursuite des missions d'écoute et d'accompagnement, elle a également permis de poser les bases de projets structurants destinés à accompagner le développement de l'association dans les années à venir.

L'année 2026 s'inscrit dans cette dynamique de consolidation et de croissance.

Face à l'augmentation des sollicitations, à la reconnaissance croissante de l'expertise de FDFA et aux besoins toujours plus importants exprimés par les femmes en situation de handicap, l'association entend poursuivre son développement tout en restant fidèle à ses valeurs fondatrices.

FDFA priorise également la réintégration des locaux après les travaux de remise en état et la reprise des activités interrompues par le sinistre.



B. Renforcer la ligne Écoute Violences Femmes Handicapées

La ligne nationale EVFH demeurera la priorité stratégique de l'association.

L'augmentation constante des sollicitations observée ces dernières années confirme la nécessité de renforcer ce dispositif unique en France.

FDFA poursuivra ses efforts afin d'améliorer les capacités d'écoute, d'accompagnement et d'orientation des femmes victimes de violences.

L'objectif est de permettre à un nombre croissant de femmes de bénéficier d'un accompagnement spécialisé tenant compte des réalités du handicap.

Le développement de nouveaux outils d'écoute, l'amélioration des modalités d'accueil et le renforcement des compétences des écoutantes constitueront des axes majeurs de travail.

C. Poursuivre la création d'outils innovants

L'année 2025 a démontré l'intérêt suscité par les outils développés par FDFA.

Le Handi'Mètre, le guide juridique, les fiches ressources, le jeu de cartes pédagogique et la campagne « *J'entends* » ont rencontré un accueil très favorable auprès des femmes accompagnées comme des professionnels.

En 2026, l'association poursuivra cette dynamique de création.

De nouveaux supports pédagogiques et outils de sensibilisation seront développés afin de répondre aux besoins identifiés sur le terrain. L'objectif est de permettre aux femmes en situation de handicap de mieux identifier les violences, connaître leurs droits et renforcer leur pouvoir d'agir.

Une attention particulière sera portée à l'accessibilité des supports afin qu'ils puissent bénéficier au plus grand nombre.

D. Développer le pôle ressources national

L'un des projets structurants de l'année 2026 concernerait le projet de création et le développement d'un véritable pôle ressources consacré aux violences faites aux femmes en situation de handicap.

Ce pôle aura vocation à centraliser, produire et diffuser des connaissances, outils, études, guides pratiques et ressources pédagogiques à destination :

- des femmes concernées ;
- des professionnels ;
- des associations ;
- des collectivités territoriales ;
- des établissements médico-sociaux ;
- des institutions publiques.

L'objectif est de faire de FDFA un centre de référence national sur les questions liées aux violences faites aux femmes en situation de handicap.

Ce pôle ressources contribuera également à renforcer la diffusion de l'expertise développée par l'association depuis plus de vingt ans.



E. Créer un baromètre national des violences faites aux femmes en situation de handicap

Parmi les projets majeurs portés par FDFA figure également la création d'un baromètre national des violences faites aux femmes en situation de handicap. Aujourd'hui encore, les données disponibles demeurent insuffisantes pour mesurer précisément l'ampleur du phénomène et suivre son évolution dans le temps.

Fort de son expertise et des milliers de situations recueillies à travers la ligne EVFH, FDFA souhaite contribuer à une meilleure connaissance des violences subies par les femmes en situation de handicap.

Ce baromètre permettra notamment :

- d'identifier les formes de violences les plus fréquentes ;
- d'analyser les difficultés rencontrées par les victimes ;
- de suivre l'évolution des besoins ;
- d'éclairer les décideurs publics ;
- de nourrir les actions de plaidoyer de l'association.

À terme, cet outil pourrait devenir un observatoire de référence sur les violences faites aux femmes en situation de handicap.



F. Renforcer les partenariats institutionnels et privés

Le développement de nouveaux partenariats constituera également un axe majeur de l'année 2026.

Les échanges engagés en 2025 avec différents acteurs institutionnels, associatifs et fondations privées ont démontré l'intérêt croissant porté aux travaux de FDFA.

L'association poursuivra ses démarches auprès des fondations, entreprises engagées, collectivités territoriales et institutions publiques afin de sécuriser les financements nécessaires à son développement.

Le partenariat engagé avec la Fondation Kering ouvre notamment des perspectives importantes pour renforcer les actions de prévention, de sensibilisation et d'accompagnement.

Ces partenariats permettront également d'accroître la visibilité des problématiques portées par FDFA auprès d'un public toujours plus large.

G. Développer les actions de sensibilisation à l'échelle nationale

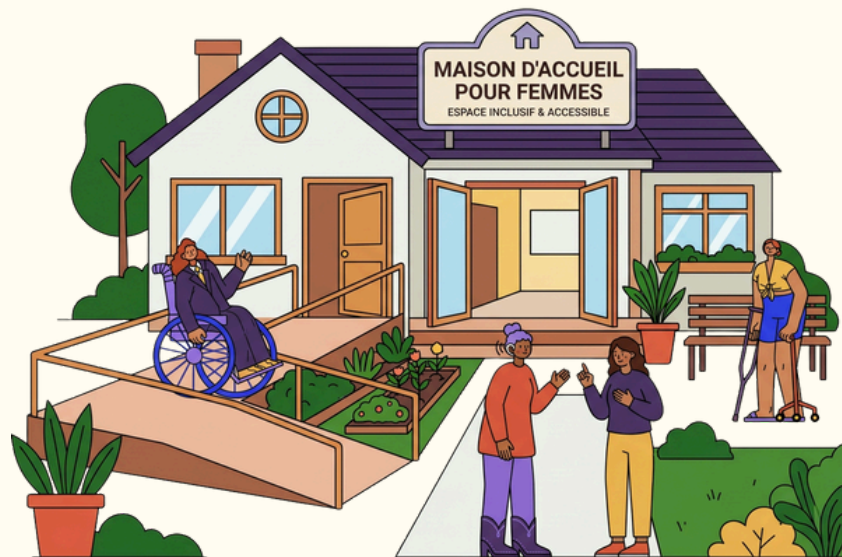
L'année 2026 devra permettre à FDFA d'amplifier encore ses actions de sensibilisation.

L'association poursuivra ses interventions auprès :

- des professionnels du secteur médico-social ;
- des travailleurs sociaux ;
- des collectivités territoriales ;
- des établissements de santé ;
- des acteurs de la justice ;
- des établissements d'enseignement supérieur ;
- du grand public.

La diffusion des outils développés par FDFA contribuera à renforcer la prévention et à améliorer le repérage des situations de violences.

L'objectif est de faire évoluer durablement les représentations sociales et de favoriser une meilleure prise en compte des femmes en situation de handicap dans les dispositifs de lutte contre les violences.



H. Le projet de maison d'hébergement

Le 22 Avril 2025, Chantal Rialin, Claire Desaint et Dr Olivier Manceron ont organisé et participé à une réunion d'information sur le projet, qui a rassemblé une centaine de professionnelles du médico-social, à Coye-la-forêt, sous le marrainage de la Sous-préfète de l'Oise, Claude DULAMON.

Le 11 Septembre 2025, les représentant.es de l'APAJH-OISE et de FDFA ont signé une convention de partenariat pour s'associer dans la création et le fonctionnement du Refuge à Coye-La-Forêt. La création d'une association de gestion a été indispensable pour envisager la gestion du futur établissement.

Le 12 Septembre 2025, les fondateur.trices de l'association Maudy PIOT(AMP) se sont réuni.es en Assemblée Générale Constitutive au siège de l'APAJH Oise. FDFA et APAJH-Oise disposent chacune d'un siège statutaire au sein du Conseil d'Administration de cette association.

Dans le Projet de Refuge pour femmes handicapées dans l'Oise : Le projet de la Maison d'accueil pour Femmes Handicapées Victimes de Violences sexistes et sexuelles a changé de nom pour s'appeler Refuge ou Plateforme. Le « refuge » proposera la mise en sécurité immédiate des femmes avec une prise en charge personnalisée, tenant compte des conséquences physiques et psychiques des violences subies et des spécificités liées au handicap.

I. Poursuivre la professionnalisation de l'association

La structuration engagée en 2025 sera poursuivie en 2026.

L'association continuera à renforcer ses procédures internes, ses outils de pilotage, sa communication et ses capacités de gestion.

Cette professionnalisation doit permettre à FDFFA d'accompagner sa croissance tout en garantissant la qualité des services proposés aux femmes.

Elle vise également à consolider l'organisation afin de répondre aux exigences croissantes des financeurs et partenaires institutionnels.

J. Vers un changement d'échelle

Au-delà des projets eux-mêmes, l'année 2026 doit permettre à FDFFA de franchir une nouvelle étape de son développement.

L'ambition portée par l'association est claire : faire reconnaître pleinement les violences faites aux femmes en situation de handicap comme un enjeu majeur de politique publique et renforcer l'accès des victimes à des dispositifs adaptés.

Grâce à l'engagement de ses bénévoles, salariées, administratrices, partenaires et adhérentes, FDFFA entend poursuivre son développement afin qu'aucune femme en situation de handicap victime de violences ne soit laissée de côté.

L'année 2026 devra ainsi permettre de consolider les acquis, d'innover, d'élargir les partenariats et de porter toujours plus loin la voix des femmes que l'association accompagne et représente depuis plus de vingt ans.

Conclusion

L'année 2025 aura marqué un tournant important pour FDFa. Elle a été celle d'une profonde transformation de l'association, avec l'arrivée de Soraya Almansa à la direction générale, le déploiement d'une nouvelle identité visuelle, la refonte du site internet, la création de nouveaux supports de communication et le renforcement de sa structuration.

Cette année a également été marquée par des difficultés importantes. Le sinistre ayant rendu les locaux inaccessibles à la fin de l'année 2025 a fortement perturbé le fonctionnement de l'association et limité les possibilités d'accueil, de rencontres et d'organisation des activités associatives. Malgré ces contraintes, FDFa a assuré la continuité de ses missions et poursuivi son accompagnement des femmes en situation de handicap victimes de violences.

Tout au long de l'année, l'association a poursuivi son action à travers la ligne d'écoute EVFH, les accompagnements proposés, les actions de sensibilisation, le plaidoyer et le développement de nouveaux outils. Ces réalisations témoignent de la capacité de FDFa à poursuivre sa mission et à préparer son développement.

L'année 2026 s'inscrira dans cette dynamique de consolidation. FDFa poursuivra sa professionnalisation, renforcera ses partenariats, développera ses actions de prévention et de sensibilisation, et poursuivra sa réflexion sur le déploiement progressif de ses dispositifs afin de permettre, à terme, un meilleur accès à ses services sur l'ensemble du territoire.

Nous remercions chaleureusement nos adhérentes, bénévoles, salariées, administratrices, partenaires institutionnels, financeurs et donateurs pour leur confiance et leur engagement. Grâce à leur soutien, FDFa poursuit son combat avec une conviction intacte : faire en sorte qu'aucune femme en situation de handicap victime de violences ne soit laissée sans écoute, sans protection et sans solution.

Femmes handicapées, mais pas invisibles !

ANNEXES

- **La charte associative**
- **Le plaidoyer**
- **Les outils 2025**
- **Les fiches ressources**
- **La campagne “*J’entends*”**
- **Le guide juridique**



Femmes handicapées, citoyennes avant tout !

ASSOCIATION

« FEMMES POUR LE DIRE - FEMMES POUR AGIR »

--- CHARTRE

Préambule

L'association « Femmes pour le Dire - Femmes pour Agir » (FDFA) est une organisation féministe engagée pour l'égalité des droits et des chances pour toutes les femmes, quel que soit leur handicap.

Notre association est féministe, abolitionniste, apolitique, non confessionnelle et laïque.

Nous croyons en une société où l'égalité des droits et des chances est assurée pour toutes et tous sans distinction d'origine et de religion.

Nous reconnaissons que les femmes en situation de handicap sont confrontées à des obstacles supplémentaires dans tous les aspects de la vie sociale, économique, politique et culturelle et, notamment, pour accéder à la justice, aux soins, à l'emploi et aux services de soutien en cas de violence.

Nous nous engageons :

- ✓ **à promouvoir, dans le respect des valeurs universalistes, la pleine citoyenneté des femmes en situation de handicap,**
- ✓ **et à lutter contre toutes formes de violences, qu'elles soient physiques, psychologiques, matérielles, économiques, au moyen de confiscation de documents, verbales, sexistes, sexuelles et contre les cyberviolences, envers les femmes en situation de handicap.**

FDFA (Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir)

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

2, rue Aristide Maillol - 75015 PARIS

Tél. : 01 45 66 63 97 - Courriel : contact@fdfa.fr

Site : <https://fdfa.fr>

SIRET 450 195 615 00023 - APE 8810B



Femmes handicapées, citoyennes avant tout !

Article 1 – Objectifs de l'association

L'association FDFA a pour objectifs de :

1. **Promouvoir l'égalité des droits et des chances** pour toutes, indépendamment de leur état physique et mental ;
2. **Lutter contre toutes formes de violences** envers les femmes en situation de handicap ;
3. **Sensibiliser le public, les institutions et les autorités** aux spécificités des violences et des discriminations faites aux femmes en situation de handicap ;
4. **Favoriser l'inclusion sociale, économique, culturelle et politique** des femmes en situation de handicap ;
5. **Promouvoir l'accès aux droits et à la justice** pour les femmes en situation de handicap ;
6. **Fournir un soutien juridique, psychologique et social** aux femmes en situation de handicap ;
7. **Créer des espaces d'entraides, de solidarité et d'échanges** entre femmes, en veillant à l'accessibilité pour toutes ;
8. **Collaborer avec d'autres associations, organismes et institutions** pour renforcer la visibilité et la prise en charge des femmes en situation de handicap ;
9. **Organiser des actions de plaidoyer** pour influencer les politiques publiques en faveur des femmes en situation de handicap ;
10. **Se porter partie civile**, éventuellement, dans des cas de discrimination et d'atteinte à la dignité des femmes en situation de handicap.

Article 2 – Principes fondamentaux

L'association FDFA repose sur les principes suivants :

- **Respect de la dignité humaine** : Nous considérons que toute femme a droit au respect de sa dignité, sans distinction de genre, de handicap, de religion ou d'origine ;
- **Égalité des droits** : Nous œuvrons pour l'égalité réelle entre femmes et hommes, en prenant en compte les spécificités des femmes en situation de handicap. Nous soutenons le droit à la parentalité pour les femmes en situation de handicap et défendons leur droit à une vie affective et intime épanouissante. Nous sommes contre la marchandisation du corps.
- **Solidarité et inclusion** : Nous croyons en la solidarité féministe et en l'inclusion des femmes en situation de handicap dans tous les aspects de la vie sociale, économique, politique et culturelle ;
- **Non-violence** : Nous luttons contre toutes les formes de violences - qu'elles soient visibles ou invisibles, directes ou structurelles - et d'exploitation, en particulier celles qui touchent les femmes en situation de handicap ;



Femmes handicapées, citoyennes avant tout !

- **La diversité** : Nous valorisons et respectons la diversité des vécus et des expériences de chaque femme ;
- **Confidentialité et respect des personnes** : Nous garantissons la confidentialité des informations partagées et offrons aux personnes, quels que soient leur religion, leur origine, leur situation ou leur parcours de vie, un environnement sécurisé et respectueux de leur dignité et de leur intégrité. Cela inclut l'accueil de femmes ayant entrepris un parcours de transition de genre.

Article 3 – Hommage à Maudy Piot, fondatrice de FDFA

L'association FDFA a été fondée en 2003 par Maudy Piot, psychanalyste et militante féministe française.

Elle y fut présidente jusqu'à son décès en 2017.

Pendant les 14 années de sa présidence, Maudy Piot a mené un combat pour la pleine citoyenneté des femmes en situation de handicap, quel que soit leur handicap, ou plutôt leur « *différence* » comme elle préférerait dire, et contre la double discrimination dont elles sont l'objet, comme femmes et comme handicapées.

Elle-même se définissait ainsi : *« J'ai été militante avant de naître. En effet, perdant la vue depuis mon enfance, j'ai toujours lutté d'abord contre mon handicap que je ne pouvais pas accepter, puis pour travailler, pour être mère, et enfin, au nom de mes sœurs handicapées »*.

A compter de 2010 et suite à un colloque intitulé « *Violences envers les Femmes : le non des femmes handicapées* » au cours duquel il est fait état que 4 femmes handicapées sur 5 ont été ou sont victimes de violence, Maudy Piot dotera FDFA d'un service d'écoute téléphonique de ces femmes et leur proposera également un accompagnement (juridique, social, psychologique, administratif, etc.).

Le Haut Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes (HCE), dont elle était membre depuis 2015, a déclaré : *« [Maudy Piot] nous laisse en héritage sa détermination sans faille à rendre visibles et reconnaître les violences spécifiques dont sont victimes les femmes handicapées »*.

Nous rendons hommage à Maudy Piot, qui a donné vie à l'association FDFA, et nous nous engageons à perpétuer son héritage en poursuivant son combat contre toutes les formes de violence et de discrimination dont sont victimes les femmes en situation de handicap.



Femmes handicapées, citoyennes avant tout !

Article 4 – Actions de l'association

Pour atteindre ses objectifs, l'association FDFA met en œuvre les actions suivantes :

1. **Accueil et écoute** : Mise en place de services d'accueil, d'échanges et de soutien pour les femmes en situation de handicap victimes de discrimination et de violence (écoute, conseils, orientation, groupes de parole) ;
2. **Ligne d'écoute « Ecoute Violences Femmes Handicapées »** : Mise en place d'une ligne téléphonique du lundi au vendredi dédiée aux violences subies par les femmes en situation de handicap (Tél : 01 40 47 06 06) ;
3. **Aide juridique et accompagnement** : Assistance pour les démarches juridiques, sociales et administratives, avec une attention particulière portée aux besoins spécifiques liés au handicap ;
4. **Formations et sensibilisations** : Organisation de sessions de sensibilisation et de formation interne, en faveur des salarié.e.s et bénévoles, et externe, pour les professionnel.le.s de la santé, de la justice et de la police, du secteur social ainsi qu'à destination des entreprises et autres organismes sur les spécificités des discriminations et des violences faites aux femmes en situation de handicap ;
5. **Campagnes de sensibilisation** : Lancement de campagnes de sensibilisation pour briser le silence et dénoncer les discriminations et les violences subies par les femmes en situation de handicap ;
6. **Organisation d'ateliers et de conférences** en faveur des femmes en situation de handicap ;
7. **Réalisation d'études et de rapports** sur les discriminations et les violences subies par les femmes en situation de handicap ;
8. **Plaidoyer politique** : Mobilisation pour faire évoluer les lois et les politiques publiques, afin de mieux protéger les femmes en situation de handicap ;
9. **Faire entendre sa voix** dans l'Union européenne, au Conseil de l'Europe et au niveau international avec la CSW de l'ONU ;
10. **Participation à de nombreux réseaux féministes et organisations consacrées au handicap.**

Article 5 – Adhésion

L'adhésion à l'association est ouverte à toute personne partageant les valeurs et les objectifs de l'association. Les membres s'engagent à respecter cette charte et à contribuer activement aux actions de l'association.

Article 6 : Fonctionnement de l'association

L'association fonctionne de manière démocratique et participative. Chaque membre a le droit d'exprimer ses idées, propositions et critiques dans un esprit de respect et de solidarité.



Femmes handicapées, citoyennes avant tout !

- Les décisions sont prises collectivement lors des assemblées générales, dans lesquelles chaque membre a une voix ;
- Des commissions thématiques peuvent être créées pour organiser des actions spécifiques sur les questions du handicap, du genre, ou de la violence ;
- L'association veille à ce que ses réunions, événements et activités soient accessibles à toutes les femmes, notamment par des aménagements spécifiques (interprètes en Langue des Signes Française, documents en braille, lieux accessibles).

Article 7 – Fonctionnement et gouvernance

L'association est dirigée par un conseil d'administration élu par ses membres lors de l'assemblée générale annuelle. Le conseil d'administration est responsable de la mise en œuvre des décisions prises par l'assemblée générale et veille au respect des objectifs de l'association.

Article 8 : Partenariats et collaborations

L'association travaille en partenariat avec d'autres organisations, locales et internationales, partageant des objectifs similaires. Elle s'engage à soutenir et à promouvoir les initiatives en faveur des droits des femmes en situation de handicap.

Article 9 – Entrée en vigueur et révision

La présente charte a été approuvée par les membres du conseil d'administration lors de la réunion du 28 octobre 2024, après consultation et validation par l'ensemble des parties prenantes de l'association.

Elle entre en vigueur à compter de cette date et sera révisée annuellement ou selon les besoins, afin de garantir son adéquation avec les objectifs et les valeurs de l'association.

Elle s'applique à l'ensemble des membres dès cette date et sera communiquée à tout.e nouvel.le adhérent.e lors de son inscription à l'association.



LIGNE D'ÉCOUTE
VIOLENCES FEMMES
HANDICAPÉES :
01 40 47 06 06
Mail : ecoute@fdfa.fr

LE PLAIDOYER DE FEMMES POUR LE DIRE, FEMMES POUR AGIR - FDFFA : POUR LA RECONNAISSANCE DES DROITS DES FEMMES EN SITUATION DE HANDICAP

NOTRE ENGAGEMENT : GENRE, HANDICAP, JUSTICE

Fondée en 2003 par Maudy Piot, psychanalyste et militante engagée, en situation de cécité, l'association FDFFA est une association féministe, abolitionniste et résolument engagée pour l'égalité réelle. Elle lutte activement contre la double discrimination que subissent les femmes en situation de handicap, ainsi que contre les violences et les maltraitements dont elles sont victimes.

La Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées marque une avancée essentielle pour les droits des personnes en situation de handicap en France. Elle a notamment permis d'inscrire à l'article L114 du Code de l'action sociale et des familles une définition du handicap. Toutefois, vingt ans après, les chiffres montrent que nombre des objectifs visés ne sont toujours pas atteints. En effet, **4 femmes sur 5** en situation de handicap subissent encore des violences à l'heure actuelle. En plus des violences, ce sont des femmes qui rencontrent des obstacles majeurs relatifs à l'emploi, l'accès à l'information ou encore aux soins. FDFFA est une association nationale pionnière dans la lutte pour les droits des femmes en situation de handicap et spécialisée sur le croisement genre / handicap / violence. Face à ces constats alarmants, son existence est primordiale.

FEMMES HANDICAPÉES, CITOYENNES AVANT TOUT !

NOTRE COMBAT

La question de l'intersection genre/handicap demeure un angle mort des grandes causes nationales, y compris dans les plans contre les violences faites aux femmes.

Face à cette inaction, nous agissons pour rendre visibles ces femmes trop souvent oubliées des politiques publiques, marginalisées dans l'accès aux droits, et exposées à des formes spécifiques de violences et de discriminations.

Nous voulons faire entendre la voix des femmes en situation de handicap, **pour qu'elles ne soient plus ni invisibles, ni inaudibles.**



NOS VALEURS : FÉMINISME, DIGNITÉ, CITOYENNETÉ

FDDA est une association féministe et abolitionniste. Nous refusons toute forme d'exploitation des corps, notamment à travers la prostitution, et dénonçons les stéréotypes sexistes et validistes qui enferment les femmes dans des rôles assignés ou qui les réduisent à leur handicap.

Nous affirmons que les femmes en situation de handicap sont des **citoyennes à part entière**, avec des droits égaux, des besoins spécifiques et des compétences précieuses.

FEMMES HANDICAPÉES, CITOYENNES AVANT TOUT !

UNE RÉALITÉ COMPLEXE

Il est primordial d'avoir à l'esprit qu'il existe **différents types de handicap** (mentaux, sensoriels, psychiques, moteurs, etc), et que les personnes en situation de handicap peuvent être porteuses de **plusieurs types de handicap**;

Le handicap peut aussi être **invisible**, c'est-à-dire non-apparent à première vue. Cela peut donner lieu à des incompréhensions puisque dans ce cas, l'entourage n'a pas forcément connaissance de l'existence du handicap. Le handicap est trop peu souvent abordé au sein de la société. **Son ignorance et son indifférence** contribuent à alimenter les violences dont les personnes en situation de handicap sont victimes. Par ailleurs, **le manque d'adaptation** de la société au handicap est un vrai fardeau, rendant difficile l'intégration et l'inclusion des femmes en situation de handicap.



FEMMES HANDICAPÉES, CITOYENNES AVANT TOUT !

UNE RÉALITÉ DE VIOLENCES MULTIPLES ET SPÉCIFIQUES

Les femmes en situation de handicap subissent une double, voire une triple discrimination : en tant que femmes, en tant que personnes en situation de handicap, et parfois en tant que personnes précaires ou issues de l'immigration. Ces femmes sont en réalité **victimes de discriminations croisées**, et celle-ci doivent impérativement cesser.

Les violences vécues par les femmes en situation de et handicap sont nombreuses, souvent invisibles et systémiques :

- Violences économiques et financières (vol ou confiscation d'allocations) ;
- Violences administratives (rétention de papiers officiels type carte d'identité ou passeport) ;
- Violences institutionnelles (maltraitements au sein des institutions d'accueil des personnes en situation de handicap) ;
- Violences médicales et médicamenteuses (médication forcée et/ou hospitalisation forcée, stérilisation forcée des femmes en situation de handicap mental) ;
- Violences alimentaires (privation de nourriture) ;
- Violences sexuelles et psychologiques, parfois au sein de leur entourage ou de structures d'hébergement.

Face à ces discriminations intersectionnelles, il est urgent d'adopter **une approche globale** et intégrée pour mettre fin à ces situations de violences multiples.

FDFA est un acteur de terrain reconnu sur tout le territoire national, en lien constant avec les victimes, qui lutte activement contre l'ensemble de ces violences grâce à **la création d'outils et de ressources** en propres ainsi qu'à des dispositifs uniques en France.

FEMMES HANDICAPÉES, CITOYENNES AVANT TOUT !

DES TÉMOIGNAGES POIGNANTS, PREUVE D'UNE RÉALITÉ RÉVOLTANTE

De nombreuses femmes en situation de handicap sont victimes de ces violences multiples et spécifiques.

Il nous a semblé pertinent de mettre en avant divers témoignages, pour que les lectrices-lecteurs de ce plaidoyer prennent conscience de **l'ampleur de cette réalité inadmissible et révoltante.**

Ces témoignages sont tirés du documentaire

« Violence du silence »,
réalisé par Catherine Cabrol et
produit par l'association FDFA.

Nous vous invitons à le visionner pour en savoir plus.

<https://urls.fr/WkxJ3u>.



C. : personne malvoyante avec un problème lombaire, mariée pendant 35 ans à un homme pervers et violent :

Elle a été victime de violences verbales puis physiques exercées par son mari : « De toute façon tu ne vois rien, tu ne comprends rien, tu ne sais rien, t'es qu'une pauvre fille ».

Cet homme l'a dévalorisée et lui a fait perdre son estime de soi : « C'est grâce à moi qu'elle vit, qu'elle survit. Sans moi elle n'est rien. ».

V. : en situation de handicap moteur cérébral, maltraitée au sein même d'une institution :

Elle a souffert des éducateurs chargés de la protéger.

Elle a appris à se défendre et à faire les choses toute seule.

FEMMES HANDICAPÉES, CITOYENNES AVANT TOUT !

X. : femme sourde victime de violence :

« Mes enfants se moquent de moi. Mon mari me bat ». « Quand je rentre le soir, mon mari me dit : "Te voilà la sourde", et une gifle tombe, puis deux. ». « Je ne peux en parler à personne. J'entends si mal. Personne ne me comprend. ».

Face à ces témoignages bouleversants, FDFFA peut être un refuge. **Maudy Piot**, fondatrice de l'association, disait alors :

« Grâce à la solidarité des adhérentes de l'association, plusieurs personnes ont fait un chemin formidable, et à l'heure d'aujourd'hui, vivent une vie citoyenne au lieu de vivre une vie rapetissée de pauvre handicapée exclue de la société. ».

NOTRE LIGNE D'ÉCOUTE NATIONALE : UNE PAROLE LIBÉRÉE, ENTENDUE, ORIENTÉE

Depuis 2015, l'association FDFFA a mis en place une ligne d'écoute nationale **Écoute Violence**

Femmes Handicapées (01 40 47 06 06) : une ligne d'écoute confidentielle, gratuite et bienveillante.

Cette ligne est spécifiquement dédiée aux femmes en situation de handicap victimes de violences. Elle permet à ces dernières de bénéficier d'une première écoute et de délivrer leur témoignage à une écoutante qualifiée.

La ligne Ecoute Violences Femmes Handicapées de notre association peut donner lieu, si nécessaire à une orientation vers nos permanences ou vers des partenaires qualifié·e·s. Ainsi, elle constitue souvent la première porte d'entrée vers une parole, une orientation, un accompagnement.

FEMMES HANDICAPÉES, CITOYENNES AVANT TOUT !

UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL ET BIENVEILLANT

FDFA est une **association pionnière dans le domaine du handicap** qui œuvre pour l'inclusion citoyenne de ces globales, dernières à travers une prise en charge respectueuse et adaptée aux réalités de chaque femme.

Ainsi, nous proposons :

- Des permanences juridiques, sociales, psychologiques et administratives, assurées par des professionnel·le·s engagé·e·s afin d'orienter ces femmes et de promouvoir l'accès aux droits ;
- Des ateliers animés par des bénévoles et des professionnel·le·s :
 - Ateliers bien-être : yoga adapté, beauté et créativité, mouvement et conscience du corps ;
 - Ateliers d'émancipation : informatique, anglais, jardin littéraire, atelier d'écriture ;
- Des cafés citoyennes qui réunissent les adhérent·e·s et les membres de l'association autour de discussions portant sur des sujets particuliers.

Ces espaces favorisent l'accompagnement la reconstruction personnelle, la réappropriation de soi, la création de lien social, ou encore la sortie de l'isolement.

Ils visent à redonner **une place pleine et entière à ces citoyennes**, dans la société comme dans le débat public.

Par le biais des ateliers collectifs, FDFA promeut ainsi **l'empouvoirement** pour que les femmes en situation de handicap s'émancipent et reprennent le pouvoir sur leurs droits. L'acquisition d'une confiance en soi et estime de soi est alors primordiale pour garantir leur capacité d'agir

FEMMES HANDICAPÉES, CITOYENNES AVANT TOUT !

FDFA : UN ACTEUR ENGAGÉ QUI RÉPOND AUX AMBITIONS ET AUX OBJECTIFS DE L'UNION EUROPÉENNE

Les actions de FDFA s'inscrivent pleinement dans **les priorités de l'Union européenne** :

- En matière d'égalité entre les femmes et les hommes ;
- De lutte contre les violences de genre ;
- Et de promotion des droits des femmes en situation de handicap.

Porteuse de **la seule ligne d'écoute nationale** dédiée aux femmes en situation de handicap victimes de violences, FDFA œuvre pour la promotion de **la citoyenneté des femmes en situation de handicap** et mène des actions de sensibilisation innovantes, construites avec et pour les femmes concernées.

Forte de son expertise intersectionnelle (genre, handicap, violences, précarité) et de son ancrage associatif reconnu depuis plus de 20 ans, elle aspire à renforcer **son impact à l'échelle européenne** et à contribuer activement **aux objectifs des programmes** tels que CERV, Erasmus+ ou FSE+.



FEMMES HANDICAPÉES, CITOYENNES AVANT TOUT !

EN RÉSUMÉ : NOS ACTIONS CLÉS

Depuis sa création, FDFFA lutte contre le validisme et les violences spécifiques dont sont victimes les femmes en situation de handicap par la mise en place de **diverses actions clés** :

- La ligne « Ecoute Violences Femmes Handicapées » EVFH, unique en France, qui traite plusieurs centaines de situations chaque année, et la production de rapports en lien avec l'activité EVFH ;
- L'accompagnement individuel des victimes, dans une approche globale via des permanences : juridique, sociale, psychologique, administrative, humaine ;
- Les actions de sensibilisation auprès des entreprises, des institutions, du grand public, ou des
- professionnel·le·s du droit, de la santé, du travail social, de la police et de l'éducation ;
- Les formations, colloques, publications, événements et rencontres, pour diffuser une culture de l'égalité et de l'inclusion, ainsi que pour procéder à des échanges de bonnes pratiques ;
- Le plaidoyer politique, auprès des institutions nationales et européennes, pour faire évoluer les lois et les pratiques.

L'objectif est de **pérenniser ces actions** afin de faire entendre la voix de ces femmes au sein d'une société plus inclusive et égalitaire, qui lutte activement contre le validisme.

FEMMES HANDICAPÉES, CITOYENNES AVANT TOUT !

NOS DEMANDES



Le combat mené par FDFR doit être partagé et notre association ne doit pas rester isolée dans la lutte pour les droits des femmes en situation de handicap. **La co-construction d'une société inclusive et égalitaire** est un objectif crucial. Ainsi nous demandons :

- **Un financement pérenne** pour les associations qui accompagnent les femmes en situation de handicap victimes de violences, devenu essentiel dans un contexte de raréfaction des subventions et au regard des conséquences que cela représente pour de nombreuses associations en France telles que FDFR ;
- **La reconnaissance officielle** des violences spécifiques subies par les femmes en situation de handicap ;
- **Une accessibilité renforcée** pour les femmes en situation de handicap aux dispositifs d'urgence, de soins, de justice, de logement et d'emploi ;
- **La formation obligatoire** des professionnel-le-s aux réalités vécues par les femmes en situation de handicap, notamment sur les spécificités des violences ;



FEMMES HANDICAPÉES, CITOYENNES AVANT TOUT !



- **La représentation et la nomination des femmes en situation de handicap au niveau politique :**
 - L'intégration systématique :
 - Du genre dans les politiques liées au handicap ;
 - Du handicap dans toutes les politiques publiques de lutte contre les violences faites aux femmes ;
 - La pleine intégration de la question de la représentation des femmes en situation de handicap pour plus d'égalité et d'équité dans toutes les politiques d'inclusion et de lutte contre les violences.
 - La reconnaissance pleine et entière de l'expertise des femmes concernées dans la construction politiques publiques ;
 - Une représentation réelle des femmes en situation de handicap en politique, dans les médias et les instances consultatives.
 - La nomination de femmes en situation de handicap à institutions, des postes de décisions au sein des collectivités territoriales et structures publiques.



FEMMES HANDICAPÉES, CITOYENNES AVANT TOUT !

UN PLAIDOYER ACTIF ET UNE EXPERTISE RECONNUE

Depuis sa création, FDFA a développé **une expertise significative** dans le domaine du handicap et porte sa voix **à tous les niveaux de la société.**

Ainsi, **nous participons régulièrement à :**

- Des événements publics et associatifs (forums, conférences, colloques) ;
- Des rencontres avec les institutions (ministères, parlementaires, collectivités) ;
- Des projets avec le secteur privé, pour améliorer l'accès à l'emploi et promouvoir l'inclusion ;
- Des actions de sensibilisation et de formation menées par des membres de l'association auprès de divers organismes et professionnel·le·s (700 personnes ont été formées en 2024 grâce aux sensibilisations de FDFA).

Par ailleurs, **nous portons des propositions concrètes :**

- La lutte contre la précarité ;
- L'inclusion professionnelle, l'emploi étant un puissant levier pour éradiquer les violences ;
- L'adaptation des dispositifs d'aide ;
- La reconnaissance des violences spécifiques, notamment par la création d'un outil en propre dédié aux violences subies par les femmes en situation de handicap (projet actuellement en cours de conception au sein de notre association).

FEMMES HANDICAPÉES, CITOYENNES AVANT TOUT !

CONCLUSION : AGIR MAINTENANT

Face aux nombreuses problématiques qui ne sont pas résolues, les femmes en situation de handicap sont démunies et isolées. Leur invisibilité est une violence de plus, et leurs droits ne peuvent plus rester en marge. Ce sont des citoyennes à part entière, dont la parole, le vécu et les besoins doivent être pleinement pris en compte.

C'est pourquoi nous appelons les institutions, les élu.e.s, les partenaires publics et privés à écouter, soutenir et co-construire avec nous une société véritablement inclusive.

Femmes handicapées, citoyennes avant tout !

AGISSEZ POUR LES DROITS DES FEMMES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour que nous puissions poursuivre nos actions afin de défendre et promouvoir les droits des femmes en situation de handicap, **nous avons besoin de votre aide.**

Dans le cadre de nos activités d'écoute et de permanences, nous recherchons plusieurs bénévoles : des bénévoles écoutant.e.s, des bénévoles psychologues, des bénévoles avocat.e., des bénévoles administratif.

Vous pouvez également faire un don à l'association.

<https://urls.fr/YlfuXX>. Votre soutien est indispensable pour mener ce combat.

FEMMES HANDICAPÉES, CITOYENNES AVANT TOUT !

Ce plaidoyer a été rédigé par Albertine Roux - Etudiante en M2 Droit et Stagiaire chargée de mission "Lutte contre les violences", avec la participation d'Asanya Rey - Stagiaire Sciences Po, et sous la direction de Soraya Almansa - Directrice de FDFA.

LA FLEUR DE L'ÉCOUTE VIOLENCES FEMMES HANDICAPÉES
01 40 47 06 06 ecoute@fdfa.fr

Chez FDFA, nos écoutantes professionnelles adoptent une approche intersectionnelle du féminisme, attentive aux réalités et aux violences vécues par les femmes en situation de handicap.

EVFH c'est :
3000 appels par an
250 dossiers traités
84 rendez-vous spécialisés
95 % d'appel de femme en situation de handicap
Région Île-de-France, 9753 2023

Nos écoutantes garantissent une confidentialité totale des échanges et des messages.
Nos actions s'inscrivent dans une démarche éthique, bienveillante, fondée sur le respect, l'empathie et la confiance.

Être à l'écoute, accueillir la parole de chacune sans jugement, avec attention et respect.
Dans une démarche inclusive, en accueillant toutes les femmes, quelles que soient leurs différences, leurs parcours ou leurs handicaps.

Orientation **Écoute active**
Inclusivité
Confidentialité
Ethique
Bienveillance
Empathie
Intersectionnalité

Créé et validé par George Remy, directrice générale de FDFA, et validé par Charlotte Remy, directrice générale de la ligne 0140 47 06 06.

LA FLEUR DE L'ÉCOUTE



LA ROUE DES VIOLENCES



FDFA



Fondée en 2003 par Maudy Piot, psychanalyste et militante engagée en situation de cécité, l'association FDFA est une association féministe, abolitionniste et résolument engagée pour l'égalité réelle. Elle lutte activement contre la double discrimination que subissent les femmes en situation de handicap, ainsi que contre les violences et les maltraitements dont elles sont victimes.

FDFA est une association nationale pionnière dans la lutte pour les droits des femmes en situation de handicap et spécialisée sur le croisement genre / handicap / violence. Elle accompagne les femmes en situation de handicap et cherche à faire entendre leurs voix, pour qu'elles ne soient plus ni invisibles, ni inaudibles. **Femmes handicapées, citoyennes avant tout !**



Depuis 2015, l'association FDFA a mis en place une ligne d'écoute nationale - Ecoute Violences Femmes Handicapées (01 40 47 06 06) : une ligne d'écoute confidentielle, gratuite et bienveillante.

Cette ligne est spécifiquement dédiée aux femmes en situation de handicap victimes de violences. Elle permet à ces dernières de bénéficier d'une première écoute et de délivrer leur témoignage à une écoutante qualifiée.

La ligne Ecoute Violences Femmes Handicapées de notre association peut donner lieu, si nécessaire, à une orientation vers nos permanences ou vers des partenaires qualifié·e·s. Ainsi, elle constitue souvent première porte d'entrée vers une parole, une orientation, accompagnement.



**LIGNE D'ÉCOUTE VIOLENCES FEMMES
HANDICAPÉES 01 40 47 06 06**
**PERMANENCES ADMINISTRATIVES ET SOCIALES
PROPOSÉES AU SEIN DE FDFA**

Ces fiches ont été réalisées par des stagiaires. Ce sont des ressources qui ont pour objectif d'outiller les femmes en situation de handicap ou leurs proches. Elles sont accessibles sur le site de l'association.



01

Violences, comment les reconnaître ?

02

Accès aux soins et centres de santé accessibles

03

Parentalité et violences

04

Que faire en situation d'urgence ? Qui contacter ?

05

Aides juridiques et administratives

06

Comment déposer plainte ?

07

Structures d'écoute et d'accompagnement

08

Cyberviolences et violences du numérique

09

Emploi et insertion professionnelle des femmes en situation de handicap

VIOLENCES, COMMENT LES RECONNAÎTRE?



Ces violences ne sont jamais normales, et sont punies par la loi. **Ce n'est jamais de ta faute, tu as le droit d'être respectée et protégée.**

Par qui ? Conjoint·e, ami·e·s, collègues, famille, inconnu·e·s, professionnel·le·s de santé, tuteur·trice, institutions...

Où et quand ? Partout, tout le temps : en public comme en privé, à la maison, au travail, dans la rue, dans les établissements de santé, en ligne...

VERBALES

Te coupe la parole, parle à ta place...
T'insulte, se moque de toi, te critique ou t'humilie.
T'infantilise, te fait culpabiliser de ta situation.

SEXISTES ET SEXUELLES

Te fait des remarques à connotation sexuelle.
Te fait des invitations insistantes.
Te pose des questions intrusives sur ton intimité.
Touche tes parties intimes sans ton accord.
Te force à toucher ton corps.
Te force à avoir un rapport sexuel.

ÉCONOMIQUES ET MATÉRIELLES

Te vole ou te prive de tes revenus / allocations...
Contrôle l'accès à ta carte bleue et ton compte bancaire.
Ne paye pas la pension alimentaire.
Contrôle tes achats.
Violences alimentaires : te prive ou te force à manger.
Violences vestimentaires : tu ne peux pas choisir tes habits, ton style.

PHYSIQUES

Cherche à te faire mal et à te blesser.
Te mord, te frappe, t'attache, te secoue, te brûle, t'étrangle, te mutile...
Te force à te mettre en danger.

PSYCHOLOGIQUES

Prend des décisions à ta place.
Te ment et te manipule, te fait peur ou te fait du chantage.
T'éloigne ou t'empêche de voir ton entourage, tes amis, ta famille.
Instaure un rapport de domination et se fait passer pour ton "sauveur".

INSTITUTIONNELLES & ADMINISTRATIVES

Maltraitance au sein des lieux d'accueils : hôpitaux, commissariats, foyers...
Te prive de tes documents officiels : carte d'identité, passeport, carte vitale, permis de conduire...

NUMÉRIQUES

Te prive de l'accès à ton téléphone, ton ordinateur...
Contrôle tes appareils, s'en sert pour te surveiller.
T'insulte en ligne.
Publie des photos de toi sur internet sans ton accord.
Te harcèle via les réseaux sociaux.

MEDICALES

Te donne trop ou pas assez de médicaments.
T'impose un acte médical ou un traitement médicamenteux.
Néglige ta douleur et tes désirs.
Te fait hospitaliser de force, te fait passer pour une folle.



ACCESSIBLES

Selon l'APF France handicap, **66% des personnes en situation de handicap** sont confrontées à des difficultés d'accès aux soins. Face aux pratiques discriminatoires dans le domaine médical, diverses structures ont été créées. **Ne reste pas seule et fais-toi soigner, la santé est un droit !** https://urls.fr/vlzV_e

Contacte l'Institut mutualiste Montsouris

Cet hôpital privé à but non lucratif dispose de locaux adaptés aux personnes en situation de handicap moteur et de matériel adapté (au sein de son département Mère-Enfant). Cette structure offre une consultation grossesse aux personnes en situation de handicap moteur, auditif et visuel.

Consulte la carte interactive d'infosens

INFOSENS est un centre d'appui et d'expertise en surdité qui milite pour l'inclusion des personnes sourdes et malentendantes. Sur son site figure une carte des lieux et des services accessibles pour les personnes sourdes et malentendantes (dont les services de santé). N'hésite pas à la consulter via ce lien : <https://urls.fr/dVT1-i>.

Contacte l'UNISS : unité d'information et de soins des sourds

L'UNISS est une équipe composée de professionnels sourds et entendants qui pratiquent tous la langue des signes (LSF) et dont l'activité est dédiée exclusivement aux soins des personnes sourdes.

Contacte l'Institut de Réadaptation Visuelle Saint-Louis

Cette structure propose aux personnes déficientes visuelles une stratégie complète d'accueil, d'orientation, de suivi médical, de soutien médicosocial et social, mais également un travail de recherche et d'innovation de pointe sur le handicap visuel.

Utilise le dispositif Handigynéco

Il s'agit d'un programme lancé en 2016 en Ile-de-France qui permet de fournir aux femmes en situation de handicap des soins gynécologiques adaptés et un suivi médical personnalisé. Ce sont des sages-femmes volontaires formées qui interviennent dans des établissements médico-sociaux ou à domicile.

Contacte un centre de ressource IntimAgir

Ces centres sont des espaces (accueil téléphonique, lieu d'accueil et/ou site internet) pour informer et conseiller chaque personne en situation de handicap, ou toute personne qui l'accompagne, pour toutes les questions en lien avec la vie intime, affective, sexuelle, les violences sexistes et sexuelles, le soutien à la parentalité.

consulte l'annuaire de l'accessibilité des cabinets médicaux et paramédicaux

Pour trouver un lieu de soins adapté à tes besoins et à ta situation de handicap, tu peux aussi consulter cet annuaire. Grâce à ce dernier, tu disposes d'un accès rapide et géolocalisé à l'offre de soins.

<https://urls.fr/CMOApā>

PARENTALITÉ ET VIOLENCES



Les violences liées à la parentalité sont **nombreuses** (dévalorisations du rôle parental du fait du handicap notamment) et affectent **de manière considérable** l'estime de soi ainsi que la confiance des victimes, en elles et en leurs compétences parentales.

Face à ces violences, **il est urgent de ne pas rester seule et de se faire aider**. Des dispositifs existent, n'hésite pas à les utiliser.

Contacte un centre de ressource IntimAgir

Ces centres sont des espaces d'information (accueil téléphonique, lieu d'accueil et/ou sites internet) où les parents en situation de handicap peuvent être informés et être conseillés pour toutes questions liées à la parentalité des personnes en situation de handicap. Ces centres existent déjà en Ile-de-France.

Contacte un SAPPH: service d'accompagnement à la parentalité des personnes en situation de handicap

Ces services t'apportent un soutien dès que tu as le désir de devenir parent. Ils peuvent t'accompagner si tu as besoin d'aide dans l'exercice de ton rôle de parent jusqu'à la majorité de ton enfant. Ces services existent déjà en Ile-de-France.

Bénéficie des séances de PNP (préparation à la naissance et à la parentalité)

Toutes les femmes enceintes, dont les femmes en situation de handicap, ont le droit à des séances de PNP. Cet accompagnement est pris en charge dans sa totalité (à 100%) par l'Assurance Maladie, à condition que les séances soient réalisées par un médecin ou une sage-femme. Ces séances peuvent être très utiles pour aider la future maman à avoir confiance en ses compétences parentales.

Installe l'application Ti3rs

Il s'agit d'un dispositif qui offre une messagerie sécurisée pour parents séparés, victimes de violences conjugales, qui doivent maintenir une communication au sujet de leurs enfants. Cette messagerie dispose de filtres anti-injures, de notifications personnalisées, et elle délivre un numéro fictif généré à l'inscription.

C'est une application qui permet de prévenir la violence verbale et psychologique générée par l'ex-conjoint·e, notamment grâce à un système de filtres à injures qui remplace les messages insultants par du *Langage fleuri*.



QUI CONTACTER ?

Les violences vécues par les femmes en situation de handicap sont **nombreuses**, souvent **invisibles et systémiques** - pour en savoir plus, tu peux consulter la fiche ressource 1 dédiée à ce sujet "Violences, comment les reconnaître ?"

Ces violences ne sont PAS normales et elles doivent **impérativement cesser**.

Voici une **liste de contacts et d'outils** à utiliser lorsque tu fais face à une situation d'urgence. N'hésite pas à les utiliser.

les numéros d'urgence

112 : les urgences dans toute l'Union européenne.

114 : par sms ou urgence114.fr : pour les personnes sourdes, malentendantes, sourdaveugles ou aphasiques.

17 : les services de police ou de gendarmerie.

18 : les pompiers.

15 : le Samu (Service d'aide médicale urgente).

les numéros d'écoute et de signalement

01 40 47 06 06 : numéro de l'Écoute Violences Femmes Handicapées (appel anonyme non surtaxé).
Email : ecoute@fdfa.fr pour les femmes déficientes auditives.

3919 : plateforme téléphonique d'écoute, d'information et d'orientation des victimes de violences sexistes et sexuelles, accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

3979 : service national contre les maltraitances et les violences pour les adultes en situation de handicap et les personnes âgées.

fais-toi soigner

Si tu es victime de violence, il est primordial et urgent de te faire soigner ainsi que de faire constater tes blessures.

Pour cela, **consulte le plus rapidement possible** : soit ton/ta médecin traitant, soit un·e médecin dans une maison médicale de santé ou une structure médicale.

dénonce les faits

Il est important de signaler tout acte de violence, quel qu'il soit, immédiatement ou le plus rapidement possible.

Dépose une plainte dans un commissariat de police, dans une gendarmerie, dans un établissement de santé ou dans une maison de protection des familles mise en place au sein de chaque groupement de gendarmerie départementale.

FACE AUX VIOLENCES A ton DOMICILE

Contacte **le Samu Social au 115** pour trouver un hébergement temporaire d'urgence.

Demande au juge aux affaires familiales (JAF) **une ordonnance de protection** pour tes enfants ou pour toi. Ton/ta conjoint·e ou partenaire aura dès lors l'interdiction de s'approcher de toi.

Demande **l'aide universelle d'urgence**. Cette aide, qui prend la forme soit d'un prêt sans intérêt, soit d'une aide non remboursable, te permettra de quitter le domicile et de te mettre à l'abri.

des applications utiles

App-Elles : cette application permet de faire des signalements en temps réel de situations d'urgence ou potentiellement dangereuses qui sont automatiquement transmis aux contacts de confiance préalablement désignés par l'utilisatrice.

Monsherif : il s'agit d'un dispositif d'alerte qui se présente sous la forme d'un bouton connecté transportable avec diverses fonctionnalités : par exemple, le double clic permet d'appeler à l'aide avec sa géolocalisation.



Les violences vécues par les femmes en situation de handicap sont nombreuses et complexes. En sortir est extrêmement compliqué, et **se faire aider juridiquement et administrativement** est un excellent point de départ. Mais même en dehors des situations de violences, demander l'accès à ses droits (demande d'aides, d'accompagnements, de protection juridique) peut être un véritable parcours du combattant. Pour ceci, **plusieurs organismes/structures** existent, et sont là pour t'accompagner dans ces démarches.

FDFFA : Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir

FDFFA propose un accompagnement spécifique pour les femmes en situation de handicap victimes de violences ou confrontées à des difficultés juridiques. L'association offre une écoute attentive, des conseils, et peut t'orienter vers des juristes ou des structures adaptées à ta situation. Elle milite pour un accès égal aux droits et une prise en compte des besoins spécifiques liés au handicap.

Le dispositif "Handi-droits"

Cette plateforme propose un accompagnement juridique pour les personnes en situation de handicap. Elle facilite l'accès au droit, à l'information juridique et à la médiation, en tenant compte des besoins particuliers liés au handicap.

la MJPD : la MANDATAIRE JUDICIAIRE À LA PROTECTION DES MAJEURS

La MJPD est une équipe de professionnel-le-s chargé-e-s de représenter et protéger les personnes majeures sous tutelle ou curatelle. Ces personnes peuvent t'accompagner dans la défense de tes droits et t'aider à faire valoir ta parole dans les procédures administratives et judiciaires.

Permanence au Palais de Justice

Ces permanences sont là pour répondre à tes questions juridiques, mais également pour t'aider dans tes démarches. Elles sont destinées aux personnes sourdes et malentendantes. Pour cela, elles s'effectuent en visio-conférence (avec retranscription) ou en présentiel avec un-e interprète en LSF.

les PAD : les Points d'accès au droit

Les PAD sont des lieux d'accueil et de permanences gratuits. Ils permettent aux habitant-e-s d'avoir accès à une information de proximité, à des consultations sur leurs droits et leurs devoirs, et de bénéficier d'une aide dans leurs démarches juridiques.

LES MAISONS DE LA JUSTICE ET DU DROIT

Ces centres proposent et organisent, en partenariat avec les collectivités locales, des permanences gratuites d'information juridique, de médiation ou d'aide aux victimes. Ils sont accessibles à tous, y compris aux personnes en situation de handicap.

La plateforme "Agir Handicap"

Il s'agit d'une permanence juridique dématérialisée, gratuite et 100% accessible pour les personnes en situation de handicap et leurs aidant-e-s. Elle est consultable par téléphone, mail ou vidéo en LSF et te met en relation avec un-e avocat-e pour une consultation de 30 minutes.

Le défenseur des droits

Si tes droits ne sont pas respectés, tu peux saisir le Défenseur des droits pour réclamer ce qui t'est dû. Tu peux contacter cet organisme via le site internet, mais également par courrier gratuitement, par téléphone, ou encore en prenant rendez-vous avec un-e délégué-e près de chez toi. Des dispositifs sont disponibles pour les personnes sourdes et malentendantes.

COMMENT DÉPOSER PLAINTÉ ?



4 femmes en situation de handicap sur 5 subissent des violences, et encore plus font face à des situations où leurs droits ne sont pas respectés. Dans ce cas, **porter plainte** peut être extrêmement difficile. Si tu décides de le faire, voici plusieurs informations qui pourront t'aider :

Quand déposer plainte ?

Dès que tu es victime ou témoin de violences (physiques, verbales, sexuelles, psychologiques, économiques...).
Il n'est jamais trop tard : certains délais peuvent aller jusqu'à 20 ans selon le type de violences.

Contre qui ?

Contre toute personne auteure de violences (même s'il s'agit de personnes "en position d'aide", ce n'est jamais acceptable !) :

- Conjoint·e / ex-conjoint·e ;
- Aidant·e ou personnel médical ;
- Membre de la famille ;
- Inconnu·e ;
- Employeur·euse, collègue, encadrant·e.

Et si c'est une institution ?

Tu peux saisir le Défenseur des droits ou, dans des cas très graves, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) en dernier ressort.

Où déposer plainte ?

- Commissariat ou gendarmerie (sur place ou par courrier) ;
- Sur internet via le pré-plainte en ligne ;
- Par courrier au Procureur de la République ;
- Maison de la Justice et du Droit.

Comment ?

Qui ? Quoi ? Quand ? Où ?
Ramène les preuves (messages, photos, témoignages, certificats médicaux, etc.). Pour cela, tu peux utiliser la plateforme "Mémo de vie".

Raconte ce que tu as vécu, avec le plus de détails possible :

Sous quelles conditions ?

- Pour déposer plainte seule, il faut être majeure.
- Si tu es mineure, un·e représentant·e légal·e peut le faire pour toi (sauf en cas de violences intrafamiliales).

Répondra-t-on à mes besoins ?



Ton handicap ne t'empêche en aucun cas de porter plainte. La justice doit s'adapter à tes besoins, avec :

- Un lieu adapté aux personnes à mobilité réduite ;
- Un·e interprète LSF ;
- Des documents en braille ou en version audio ;
- Un espace calme si tu es sensible aux bruits/ stimulations...

Puis-je être accompagnée ?

Oui ! Que ce soit par le biais d'un accompagnement juridique ou psychologique, d'un·e interprète en LSF, d'une assistance via une association (comme FDFA, l'APF, Femmes Solidaires...), ou encore simplement d'une personne de confiance, c'est ton choix !

STRUCTURES D'ÉCOUTE ET D'ACCOMPAGNEMENT



4 femmes en situation de handicap sur 5 subissent des violences, et encore plus font face à des situations où leurs droits ne sont pas respectés. Si tu souhaites en parler, plusieurs structures existent pour que tu puisses trouver une oreille attentive, et te faire rediriger vers des organismes compétents dans le domaine de ta problématique. Les voici :

FDFFA : Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir

FDFFA est une association spécialisée dans l'écoute, l'accompagnement et l'orientation des femmes en situation de handicap victimes de violences. Elle propose une ligne d'écoute dédiée, des permanences sociales, et un soutien personnalisé dans un cadre bienveillant et confidentiel. Elle pourra te rediriger vers des professionnel-le-s qualifié-e-s dans leur domaine.

Par téléphone

- Ecoute Violences Femmes Handicapées : **01 40 47 06 06.**
- Maisons des femmes de l'AP-HP :
 - **01 40 25 82 29** (hôpital Bichat) ;
 - **01 42 17 76 97** (hôpital Pitié Salpêtrière) ;
 - **01 42 34 82 00** (hôpital Hôtel-Dieu).
- Violences Femmes Info : **3919.**

Par mail

- FDFFA : ecoute@fdfa.fr
- FemmesSolidaires : femmes.solidaires@wanadoo.fr
- Maison des femmes : maisondesfemmesdeparis@orange.fr
- Association Elle's Imagine'nt : accueil@ellesimagent.fr
- POW'HER - FIT, une femme un toit : klao@association.fit.org

Contacte le CIDFF : Le centre d'information sur les droits des femmes et des familles

Accompagnement juridique, psychologique et social des femmes victimes de violences. Ils ont pour but de les orienter vers des structures adaptées.

Le planning familial

Il propose un accueil inconditionnel, anonyme et gratuit pour **toutes** les femmes. Ses équipes assurent une écoute bienveillante, un accompagnement social, psychologique et juridique, et orientent vers des structures spécialisées en cas de violences. Des permanences accessibles existent dans de nombreux territoires.

Les maisons des femmes

Ce sont des structures intégrées à des hôpitaux, qui proposent un accompagnement global (médical, psychologique, social et juridique) aux femmes victimes de violences. Elles réunissent des professionnel-le-s formé-es pour assurer un suivi confidentiel, sécurisé et pluridisciplinaire.

Contacte un CMP : un centre médico-psychologique
Suivi psychologique gratuit proche de chez toi. Accueil et soutien pour les femmes victimes de violences, y compris en situation de handicap, sur rendez-vous, sans besoin d'ordonnance, et gratuitement.

Ces structures sont là pour t'écouter sans te juger et t'orienter vers des solutions concrètes et sécurisées. N'hésite pas à demander à être accompagnée lors de tes démarches. Tu n'es pas seule.

CYBERVIOLENCES ET VIOLENCES DU NUMÉRIQUE

A une époque où Internet et les réseaux sociaux sont omniprésents, il est crucial de **maîtriser les outils numériques et en ligne**, afin d'en connaître les risques, tels que le cyberharcèlement ou encore le cybersexisme.



LE DICO DES CYBERVIOLENCES

DEEPPFAKE : images truquées, le plus souvent par intelligence artificielle.

DICKPICS : réception d'une photographie de pénis non sollicitée.

FISHA : comptes qui "affichent" les femmes en publiant des photos ou informations d'elles sans leur consentement.

GROOMING : la cyberprédation est une stratégie utilisée par un-e adulte pour manipuler un-e mineur-e à des fins sexuelles.

OUTING : révélation de l'orientation sexuelle d'une personne sans son consentement.

RAIDS EN LIGNE : attaque collective, de masse, en ligne.

REVENGE PORN : diffusion non consentie de contenu intime, souvent après un conflit.

SLUTSHAMING : stigmatisation de la sexualité des femmes, critique ou humiliation de tout ce qui est jugé trop "aguicheur".

que faire si ça m'arrive?

→ **BLOQUER LA PERSONNE** afin d'éviter de futures violences.

→ **GARDER DES PREUVES** : conserve autant d'informations que possible,

facilement faisable grâce aux captures d'écran. Plus tes preuves sont détaillées, plus il te sera facile de faire valoir tes droits.

→ **DEMANDER DE L'AIDE** : les actes virtuels ont des conséquences bien réelles, c'est pourquoi il est primordial de s'entourer de personnes compétentes ou de confiance.

→ **PORTER PLAINTE** : certaines violences sont sanctionnées par la loi. Tu peux te rendre en commissariat, où les policier-ère-s

ont l'obligation légale de recevoir ta plainte.

SIGNALER UN CONTENU

→ Directement via les plateformes concernées: Snapchat, Instagram...

→ Via **PHAROS**, site du ministère de l'intérieur.

→ Via **Point de Contact**.

01 40 47 06 06: la ligne Ecoute Violence Femmes Handicapées de FDFA



3919: Violences Femmes Info, disponible 24H/24

VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN DE VIOLENCES, APPELEZ LE



Le collectif StopFisha



Le tchat En Avant Toute(s)





En France, en 2018, seules 35,3% des femmes de 15 à 64 ans ayant un handicap reconnu occupaient un emploi.

Selon une enquête conduite par l'APF France handicap en 2019, près de 50 % des femmes en situation de handicap ont le sentiment d'être ou d'avoir été discriminées dans l'accès ou le maintien dans l'emploi : inadaptation du poste, horaires non aménagés, "mauvaise image", présomption d'incapacité, placardisation, exclusion due à des problèmes de santé mais aussi sexisme...

L'accès à l'emploi est une double discrimination pour les femmes en situation de handicap, qui risquent à l'embauche d'être victimes de sexisme et de validisme. Elles occupent souvent des professions très féminisées et peu valorisées, comme les métiers du soin ou du secrétariat. La division du travail est très inégalitaire selon le genre, et l'investissement au travail varie souvent selon la situation conjugale et familiale. Aussi, les entreprises contournent souvent leurs obligations en préférant payer des amendes. Alors, comment briser ce plafond de verre ?

Quelles solutions ?

- 1) **SENSIBILISER** : en incarnant mieux la politique handicap, en sanctionnant les employeur·euse·s de plus de 20 salarié·e·s qui ne respectent pas le taux d'emploi de 6%, en faisant connaître la reconnaissance de la qualité travailleur handicapé (RQTH), en faisant la promotion du salariat en situation de handicap.
- 2) **RECRUTER** : en diversifiant les offres d'emploi, en plaçant le handicap au cœur du dialogue social, en sanctionnant toute discrimination à l'embauche.
- 3) **MAINTENIR DANS L'EMPLOI** : en accompagnant mieux les personnes, en créant des partenariats de long terme entre établissements, en faisant intervenir en prévention le/la médecin du travail, le/la référent·e handicap, la hiérarchie et si possible les ressources humaines, en mettant en place des aménagements.

J'ENTENDS :



"ELLE EST PAS HANDICAPÉE"

En réalité, 80% des handicaps sont invisibles



Ligne d'Ecoute Violences Femmes Handicapées : 01 40 47 06 06



J'ENTENDS :

**“ELLE PEUT PAS
ÊTRE VICTIME”**

4 femmes handicapées sur 5 subissent des violences



Ligne d'Ecoute Violences Femmes Handicapées : 01 40 47 06 06

J'ENTENDS :

“ELLE EST PAS
FÉMINISTE”



Se battre pour toutes les femmes, c'est aussi se
battre pour les femmes en situation de handicap

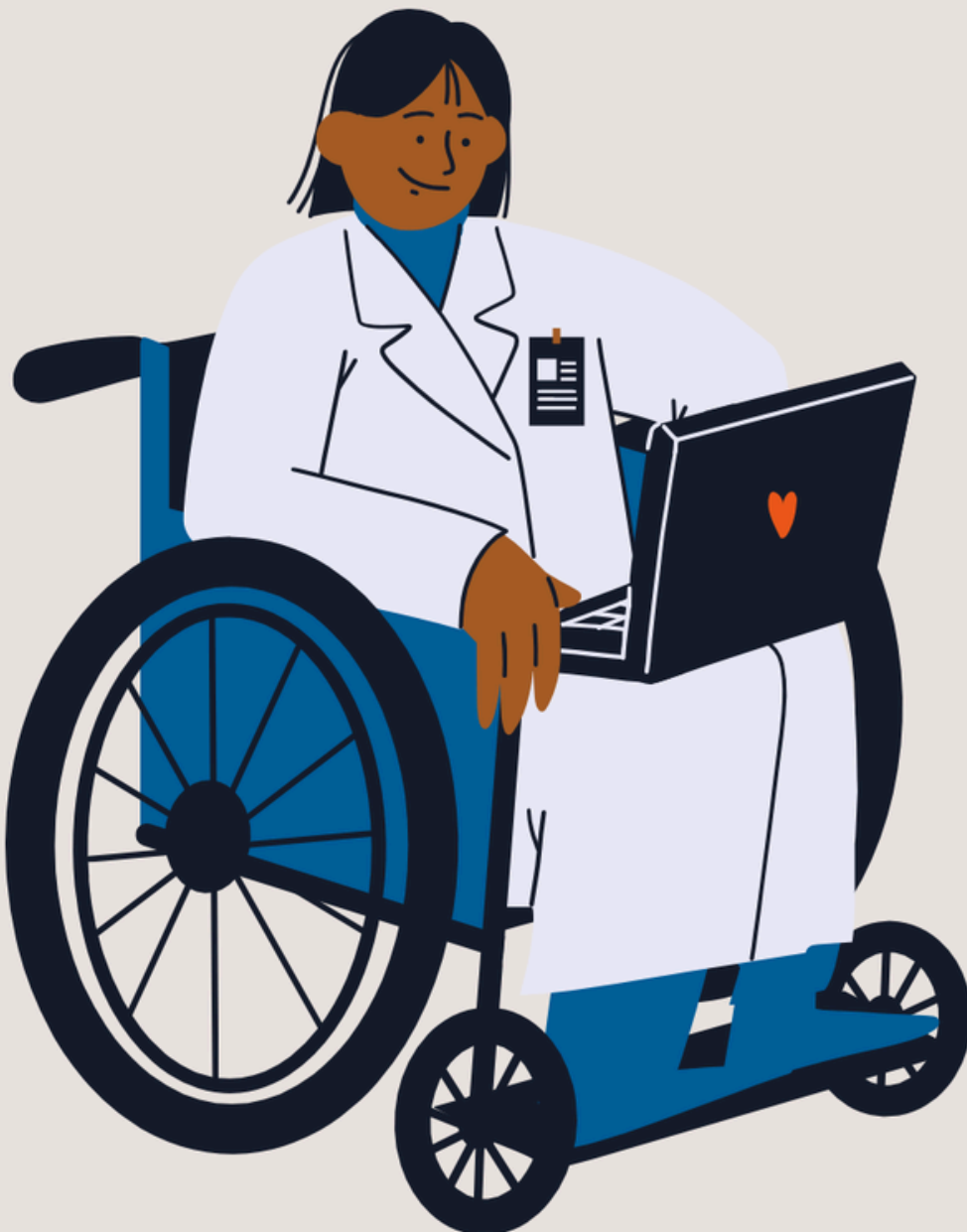




J'ENTENDS :

"ELLE PEUT PAS TRAVAILLER"

Sa motivation et ses compétences parlent pour elle





J'ENTENDS :

“ELLE PEUT PAS
S'APPRÊTER”

Mais je prouve le contraire





J'ENTENDS :

“ELLE PEUT PAS ÊTRE MÈRE”

Elle le peut à moins que nous le décidions à sa place





J'ENTENDS :

“ELLE PEUT PAS
ÊTRE SPORTIVE”

Le sport, c'est pour tout le monde



Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir

Le Guide

POUR LES FEMMES EN SITUATION
DE HANDICAP



Sommaire

1

Présentation de FDFFA et d'EVFHH

2

Comment identifier les violences ?

3

Quels sont mes droits en tant que victime ?

4

À qui puis-je m'adresser ?

5

Ressources

Présentation de FDFA

1

Fondée en 2003 par Maudy Piot, militante engagée en situation de cécité, **Femmes pour le Dire** Femmes pour Agir est une association qui lutte pour les droits des femmes en situation de handicap.

Elle a pour but de mettre en lumière une vision intersectionnelle de la lutte contre les violences faites aux femmes.

À ses adhérentes, elle propose des ateliers où les

femmes peuvent se retrouver dans un espace calme et bienveillant.

Aux professionnel·les, elle mène des formations de sensibilisation.

À toutes les femmes en situation de handicap, elle met à disposition une ligne d'écoute (voir page suivante).

2 rue Aristide Maillol
75015 Paris
Tél : 01 43 21 21 47
Courriel : contact@fdfa.fr



Présentation de la ligne d'écoute EVFH

1

La ligne d'Ecoute Violence Femmes Handicapées est la première et la seule ligne d'écoute en France dédiée aux femmes en situation de handicap.

Tu peux l'appeler si tu es victime de violence, si tu es témoin d'une scène de violence sur une femme en situation de handicap, ou simplement si tu as des questions au numéro suivant (appel anonyme et non surtaxé) :

01 40 47 06 06

Si tu ne peux pas parler ou entendre, une adresse mail existe pour toi :

ecoute@fdfa.fr

à tes questions, et t'orienter vers des
professionnel·les.



Comment identifier les violences ?

2



Il peut être difficile de savoir si ce que l'on vit est normal ou non. On peut se sentir isolée, dépendante ou avoir peur de ne pas être crue. Il est important de savoir reconnaître les violences pour pouvoir en parler et demander de l'aide.

Plusieurs choses peuvent t'alerter sur

une situation de violence. Une des notions les plus importantes est :

LE CONSENTEMENT

Le consentement, c'est dire **oui** clairement, librement et sans pression.

Ton corps t'appartient. Personne n'a le droit de te toucher ou de faire quelque chose avec toi si tu n'es pas d'accord.

Si tu dis non, si tu ne peux pas répondre, ou si tu n'es pas à l'aise, c'est non.

Sans ton accord, c'est une situation de violence. Tu as le droit d'être respectée, toujours.



Quels sont mes droits en tant que victime ?

1. J'AI LE DROIT D'EN PARLER

J'ai le droit de raconter ce que j'ai vécu. Si tu es victime de violences, en parler peut te faire du bien. Cela permettra de débloquer la situation, et d'avoir l'aide appropriée.

2. J'AI LE DROIT DE PORTER PLAINTE

Porter plainte, c'est dire à la police ou au juge ce que j'ai subi. Même si la violence est ancienne, je peux encore en parler.

C'est **mon droit**.

3. J'AI LE DROIT D'ÊTRE AIDÉE

Je n'ai pas à être seule. Je peux avoir :

- une personne pour m'écouter un·e
- avocat·e pour m'aider un·e interprète
- si j'en ai besoin un lieu pour être en
- sécurité

Les professionnel·les doivent **me respecter** et **m'écouter**. Ils doivent m'expliquer les choses simplement.



Mais, à qui puis-je m'adresser ?

4

1. UNE PERSONNE DE CONFIANCE

C'est un excellent point de départ. Cela peut être un·e ami·e, un·e voisin·e, un membre de ta famille... Cette personne pourra te soutenir et t'accompagner dans tes futures démarches.

2. UN·E PROFESSIONNEL·LE DE L'ÉCOUTE

Cela comprend plusieurs métiers, tous formés à t'aider, comme un·e assistant·e sociale, un médecin ou un·e infirmier·e, un·e éducateur·ice, ou encore un·e psychologue.



Mais, à qui puis-je m'adresser ?

4

3. DES ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES

Plusieurs associations existent pour les femmes victimes de violences, et plus particulièrement celles faites aux femmes en situation de handicap. Elles pourront te rediriger vers les structures compétentes, et certaines proposent de l'aide juridique ainsi que des hébergements d'urgence. Par exemple, pour toutes questions, tu peux

t'adresser à **F DFA** via leur ligne d'écoute au **01 40 47 06 06**.

4. LES FORCES DE L'ORDRE

Si tu décides de déposer plainte, tu peux te rendre dans le commissariat ou la gendarmerie les plus proches de chez toi. Tu peux aussi le faire par courrier en t'adressant au procureur de la République. Si tu ne connais pas l'auteur des faits (en cas de cyberharcèlement par exemple), tu peux déposer plainte directement sur internet.

QUELQUES RESSOURCES UTILES...

Ressources

NUMÉROS UTILES

- **01 40 47 06 06** : Ligne d'Ecoute Violences Femmes Handicapées, première ligne d'écoute spécialement créée pour les femmes en situation de handicap. Elle est gérée par FDFA.
- **3919** : Violences Femmes Info est le numéro national de référence pour l'écoute et l'orientation des femmes victimes de violences (plus particulièrement conjugales). Cette ligne est également accessible aux personnes sourdes et malentendantes.
- **3977** : Service national contre les maltraitances et les violences pour les adultes en situation de handicap et les personnes âgées.
- **17** : En cas d'urgence, n'hésite pas à contacter la police. Ce geste simple peut sauver des vies.
- **114** : Si tu ne peux pas téléphoner (surdit , question de s curit , etc...), tu peux contacter les secours par message ou appel vid o.

Ressources

SITES INTERNET QUI POURRONT T'AIDER



FDFFA : Association qui se bat contre les violences faites aux femmes en situation de handicap. Tu pourras y trouver de nombreuses ressources et documentation.



EVFH : Site créé par FDFFA, il regorge de ressources concernant les violences à l'encontre des femmes en situation de handicap.



La Maison des femmes : Un lieu pour t'écouter, te soigner et t'aider. Tu peux y rencontrer des professionnel·les formé·es pour t'accompagner.



CIDFF : Association qui informe les femmes sur leurs droits. Tu peux y trouver de l'aide juridique, du soutien et des conseils si tu es victime de violences

Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir

Le Guide

POUR LES FEMMES EN SITUATION DE HANDICAP

Que faire en cas de violences ?

Ce guide a été créé dans le but d'aider les femmes en situation de handicap victimes de violences ainsi que leurs proches. Néanmoins, il ne peut pas répondre à toutes vos questions. Pour toute autre information, n'hésitez pas à contacter la ligne d'écoute EVFH au :

01 40 47 06 06

Ce guide a été réalisé par REY Asanya, stagiaire au sein de FDFA.



Le rapport d'activité 2025 a été rédigé

par : Soraya Almansa, Léonie

Humbert et Eloi Chopin

Avec la participation de : Chantal

Rialin, Dr Olivier Manceron, Claire

Desaint, Thérèse-Marie Jallais, Gaël

Gosse



FEMMES HANDICAPÉES, MAIS PAS INVISIBLES !

